

Action extérieure et défense : l'influence française à Bruxelles

Frédéric Charillon, Frédéric Ramel

Avec la participation de : Sophie Dagand, Samuel Faure, Olivia de Guerry, Marie-Hélène Houssin, Marilyn Olszack, Delphine Donger, Mélanie Baumer.

Cette étude a pour objet l'influence qu'un État peut exercer dans les organisations multilatérales à caractère stratégique.

Fondée sur une définition de la stratégie d'influence en termes de flux (personnel, idées), elle porte sur le cas français au sein des instances bruxelloises (UE-Otan) : un site d'observation d'autant plus crucial en raison des décisions politiques françaises récentes au regard de l'Alliance atlantique.

Différents paramètres politiques, institutionnels, militaires et informels sont ainsi appliqués. Ils aboutissent à un diagnostic qui met en relief de nombreuses spécificités au profit de la France mais aussi des maillons sous-estimés ainsi que quelques points aveugles qu'il conviendrait de prendre en considération.

Ce bilan invite à la formulation de suggestions et de recommandations.



IRSEM
École Militaire
21, place Joffre - 75007 Paris
[http: en cours de création.](http://www.irsem.fr)

ISSN : en cours.

ACTION EXTÉRIEURE ET DÉFENSE : L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES



ACTION EXTÉRIEURE ET DÉFENSE : L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES

JANVIER 2010

Sous la direction de Frédéric Charillon (directeur de l'Irsem) et Frédéric Ramel (directeur scientifique de l'Irsem).

Avec la participation de Sophie Dagand, Samuel Faure, Olivia de Guerry, Marie-Hélène Houssin, Maryline Olszak, Mélanie Baumer et Delphine Donger.

AVERTISSEMENT

*Les opinions émises dans ce document
n'engagent que leurs auteurs.*

*Elles ne constituent en aucune manière une position
officielle du ministère de la défense*

Cahiers de l'Irsem déjà parus :

1 - Action extérieure et défense : l'influence française à Bruxelles

LES CAHIERS DE L'IRSEM

Les cahiers de l'Irsem sont héritiers des collections créées par des centres qui se sont regroupés le 1er janvier 2010 pour constituer l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire : les cahiers du CEHD, les cahiers du C2SD, les cahiers du Chear, les cahiers du Cerem. Ils ont pour vocation de diffuser une partie des résultats de la recherche résidente de l'Institut, que celle-ci soit directe (production de ses chercheurs ; résultats issus des ateliers de recherche organisés en son sein) ou indirecte (travaux de chercheurs associés à l'institution). Nous espérons que les lecteurs, qui appréciaient les publications des centres réunis à présent, trouveront dans ces cahiers de l'Irsem explication et compréhension des enjeux stratégiques contemporains.

L'Irsem déploie son activité dans le champ de la pensée stratégique afin de renouveler approches et grilles d'analyse nécessaires au renouvellement de la pensée stratégique. Il s'agit de rendre intelligibles les principaux enjeux stratégiques contemporains qui intéressent la France tout en offrant des réflexions originales sur ces mêmes enjeux.

L'Irsem couvre huit domaines d'études : étude des nouveaux conflits, pensée stratégique et nouveaux concepts, armement et prolifération, sécurité européenne et transatlantique, sécurités régionales comparées, défense et société, histoire de la défense et de l'armement, enjeux juridiques de la défense.

Remerciements

Cette étude a été lancée par le Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD) en 2008, puis achevée l'année suivante dans le cadre de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irsem). Elle a nécessité la réalisation de nombreux entretiens, principalement à Paris et à Bruxelles. Des étudiants doctorants, stagiaires ou sous contrats armée-jeunesse (Caj) ont contribué à leur préparation, leur réalisation et leur traitement. Qu'ils en soient remerciés ici. Des acteurs importants des processus européen et otanien ont accepté de nous recevoir, et de prendre de leur temps pour répondre à nos questions et réfléchir avec nous. À tous les niveaux, qu'il s'agisse d'acteurs civils ou militaires, de Français ou de responsables issus de pays partenaires, et jusqu'aux plus hauts niveaux de direction et de responsabilité, leur disponibilité n'a jamais fait défaut. Conformément à la déontologie de la recherche, et à leur demande, leurs noms ne sont pas cités ici. Ils savent néanmoins à quel point nous leur sommes reconnaissants.

Frédéric Charillon, directeur de l'Irsem

SOMMAIRE

Introduction	7
Qu'est ce que l'influence ?	11
Analyser l'influence dans les organisations intergouvernementales.....	11
Une stratégie d'influence : générer et gérer des flux.....	12
La distribution de l'influence : un instrument d'appréciation.....	13
Un état des lieux : l'influence française dans les structures bruxelloises	17
Homme et femmes d'influence : une présence française de position forte, symbolique et productrice de prestige ... avec des effets pervers.....	17
Trop de visibilité ?.....	19
Aller au-delà de Bruxelles : de l'importance de la présence sur le terrain.....	21
Le déclin de l'usage du français : une fausse explication aux limites de l'influence politique.....	22
La perception extérieure d'une France influente.....	24
Quelle influence de comportement ? Ou l'Europe comme poursuite de la politique étrangère nationale par d'autres moyens	27
L'Europe de la défense comme intérêt partagé.....	28
L'Europe de la défense comme lieu de compétition pour l'influence.....	29
L'Europe de la défense à l'image de la France ? De la captation à l'appropriation, de la communautarisation au directoire.....	31
L'influence française à Bruxelles : constats communs et pistes possibles	35
Définir ses objectifs en termes d'influence.....	36
Clarifier les statuts, les parcours et les carrières bruxelloises.....	38
Organiser les acteurs français en réseaux.....	40
Entamer un double travail de veille sur les postes à occuper et sur le vivier de titulaires potentiels.....	42
Jouer la carte d'une diplomatie publique fondée entre autres sur les <i>think tanks</i> et la diffusion d'idées.....	44
Conclusion	49
Bibliographie	51
Annexes	61

INTRODUCTION

L'Europe de la défense et plus généralement celle de l'action extérieure, est entrée fin 2009 dans une nouvelle phase. La mise en œuvre du traité de Lisbonne, avec ses nouveaux instruments en matière de politique étrangère et de défense (notamment le développement d'un service européen de l'action extérieure, mais aussi avec son nouveau processus décisionnel, et la nomination, déjà, de quelques acteurs clefs¹), campe un nouveau paysage stratégique. Pour la France, cette évolution est accentuée par la décision de réintégrer le commandement intégré de l'Otan, rendue effective en 2009², qui pose à la fois la question de l'influence française au sein des instances atlantiques, et celle de la capacité à garantir celle-ci sans dégarnir l'autre front, celui de l'Union européenne. Dans ce nouveau contexte, quels sont les instruments dont dispose la France pour faire entendre sa voix, ses préférences, pour faire connaître et défendre ses options? sinon imposer ses vues? quelles sont-elles d'ailleurs?

À chaque étape nouvelle de la construction européenne, à chaque évolution transatlantique, de nombreux observateurs aiment à démontrer la perte d'influence française dans les instances concernées, ou la conjuguer au passé. La période récente n'a pas fait exception³, qui a vu également, il faut le noter, la parution de rapports parlementaires ou institutionnels plus complets, consacrés à la question de l'influence française en Europe⁴, ainsi que des études commandées par des institutions⁵, ou des colloques organisés sur ce thème⁶.

1. Parmi ces avancées, outre la création d'un nouveau service européen pour l'action extérieure, on note : le regroupement des instruments de politique extérieure ; la nomination d'un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui sera également vice-président de la commission (fusion de deux postes) ; une personnalité juridique unique destinée à renforcer le pouvoir de négociation de l'Europe ; la possibilité de créer des coopérations renforcées dans le domaine de la défense à laquelle s'ajoute une innovation au sein de la PESD/PeSDC tant au niveau institutionnel, décisionnel que politique, la coopération structurée permanente, qui pourra être établie à la majorité qualifiée des États membres ; la possibilité d'étendre les procédures de décisions dans la Pesc à la majorité qualifiée, sur vote à l'unanimité des États membres ; l'institutionnalisation de l'agence européenne de défense ; la création d'une clause de solidarité entre États membres en cas d'attaque terroriste, de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, ainsi que la création d'une clause d'aide et d'assistance en cas d'agression armée ; des ajouts au contenu de la PESD (qui devient PeSDC : politique de sécurité et de défense commune) avec un élargissement des missions dites de Petersberg (actions conjointes en matière de désarmement, missions de conseil et d'assistance en matière militaire, missions de prévention des conflits, opérations de stabilisation post-conflit, de soutien à la lutte contre le terrorisme dans des États tiers), et des dispositions relatives à la coopération avec l'Otan.

2. Entre autres contributions sur ce débat, voir P. Lellouche, *L'allié indocile. La France et l'Otan, de la guerre froide à l'Afghanistan*, Éditions du moment, Paris, 2009. J. Howorth, « Une nouvelle architecture institutionnelle pour les relations transatlantiques? », *Europe-Vision* n°5, juin 2009, Ifri – Bruxelles, http://www.ifri.org/downloads/EuropeVisions5_Howorthen.pdf.

3. P-H. d'Argenson, « L'influence française à Bruxelles : les voies de la reconquête », *Politique étrangère*, 4, 2008, 857-870 ; E. Auber, X. Desmason, « Comment s'élabore la politique européenne de la France ? », *Politique étrangère*, 2, 2009, pp. 355-365. Pour d'Argenson, les dimensions quantitative et institutionnelle de la perte d'influence française se manifestent dans trois domaines : la perte de postes clefs dans les dernières années, le recul de l'usage du français dans les institutions européennes, enfin la faible implication française dans le débat d'idées, dans l'univers des lobbies et *think tanks* bruxellois. Voir également le blog du journaliste Jean Quatremer, selon qui l'influence française à Bruxelles s'est « *réduite comme peau de chagrin* ». <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/couillisses/2009/07/linfluence-peau-de-chagrin-de-la-france-%C3%A0-bruxelles.html>

INTRODUCTION

La brève étude présentée ici a une ambition plus mesurée. Fondée sur plus d'une cinquantaine d'entretiens réalisés en 2008 et 2009⁷, principalement à Paris et Bruxelles, elle vise à solliciter les sciences sociales de la défense sur cet objet complexe qu'est l'influence, en faisant parler les acteurs directement au contact de cette réalité bruxelloise, où se jouent à la fois les interactions entre partenaires de l'Union européenne et de l'Otan. Commencé dans le cadre du Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD), ce travail a été achevé à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irsem), qui regroupe désormais quatre anciens centres de recherche du ministère de la défense, dont précisément le C2SD. Au fil de cette période, les évolutions de notre objet d'étude ont été rapides. Au sein de l'Union, qui compte désormais un président du conseil en la personne du Belge Herman Van Rompuy⁸ et un poste de haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité confié à la Britannique Catherine Ashton⁹, plusieurs acteurs français de haut niveau, qui occupaient déjà des fonctions importantes précédemment, se sont vus attribuer de nouveaux rôles éminents dans l'Europe « post-Lisbonne »¹⁰. À l'Otan, outre le poste de secrétaire général adjoint pour les questions relatives à la diplomatie publique qui avait été confié en 2007 à Jean-François Bureau, le retour de la France dans le commandement intégré s'est accompagné de plusieurs nominations importantes, en attendant une arrivée plus substantielle de personnels français dans les rouages de l'alliance¹¹.

Dans les deux cas - Union européenne comme Otan – les mois et années à venir seront chargés en réflexions stratégiques, à la fois pour mettre sur pied le nouveau dispositif post-Lisbonne, et pour définir le nouveau concept stratégique de l'Otan, sur lequel les alliés travailleront pendant l'année 2010. Nouveaux acteurs, nouveaux modes de fonctionnement, nouveaux concepts stratégiques : il nous apparaissait pour le moins important de nous interroger sur le poids que la France pouvait représenter à Bruxelles, lieu clef, désormais, de son action extérieure. Et sur les marges de manœuvre dont elle disposait, à l'aube de cette période charnière à venir, pour formuler ses messages et les diffuser efficacement. Quelques remarques préliminaires méritent d'être posées ici.

4. Voir entre autres Conseil d'État, *Rapport public 2007*, « L'Administration française et l'Union européenne : quelles influences ? Quelles stratégies ? », Paris, La Documentation française, *Études et Documents*, n° 58, 2007. Nicolas Tenzer, *L'expertise internationale au cœur de la diplomatie et de la coopération au XXI^{ème} siècle. Instruments pour une stratégie française de puissance et d'influence*, Rapport au Premier ministre, 7 mai 2008 ; Nicolas Tenzer, « Organiser l'influence : une stratégie intellectuelle pour la France, *Revue internationale et stratégique*, 52, hiver 2003-2004, pp. 89-96. Assemblée nationale (Commission des affaires étrangères), *Rapport d'information n°1473*, présenté par Nicole Ameline, « Bilan de la présidence française de l'Union européenne », 17 février 2009. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/1473.asp>. Pour un document plus ancien, réalisé alors dans la perspective de l'élargissement de l'Union, on consultera également Assemblée nationale (délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne), *Rapport d'information n°1594*, présenté par Jacques Floch, *La présence et l'influence de la France dans les institutions européennes*, mai 2004. Ce rapport insiste entre autres sur les « carences ou faiblesses structurelles » de l'influence française à Bruxelles (p. 104). <http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i1594.asp>.

5. Parmi les études commandées sur ce sujet par le ministère des affaires étrangères et le ministère de la défense, on signalera celle de B. Nivet, J.-P. Maulny, *Les acteurs et les réseaux de la politique de défense dans l'UE*, Les documents du C2SD, n°97, 2008, Paris. http://www.c2sd.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_corrigé.pdf.

6. Entre bien d'autres, le débat organisé par la Fondation Robert Schumann et le Medef, le 10 février 2009.

7. Ces entretiens ont été réalisés auprès d'interlocuteurs civils et militaires, français, européens et atlantiques, en poste à différents niveaux des administrations concernées par ce dossier. Ils incluent des rencontres avec des personnalités de haut niveau, dont les noms, comme le veut la déontologie de la recherche scientifique, ne seront pas mentionnés ici.

8. Nommé par les chefs d'État ou de gouvernement pour deux ans et demi.

9. Catherine Ashton sera également vice-présidente de la commission et assurera la coordination de l'ensemble de l'action extérieure de l'Union. Elle disposera d'un service européen pour l'action extérieure dont les délégations de l'Union en pays tiers en feront parties intégrantes.

10. Ainsi Pierre de Boissieu, a été choisi le 19 novembre 2009 comme Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, l'un des trois postes créés par le traité de Lisbonne, avec celui de président du conseil de l'Union européenne et de haut représentant. De la même manière, Claude-France Arnould fut choisie pour prendre la tête de la nouvelle « direction de planification civilo-militaire » (CMPD) au sein du secrétariat du conseil.

11. La plus importante étant celle, en juillet 2009, du général Stéphane Abrial, ancien chef d'état-major français de l'armée de l'air (2006-2009), au poste de SACT (*Supreme Allied Commander Transformation*) à Norfolk. Mais citons également la nomination du général de corps aérien Patrick de Rousiers, chef de la représentation militaire française auprès du comité militaire de l'Union européenne (UE) nommé de surcroît chef de la représentation militaire française auprès du comité militaire du conseil de l'Atlantique nord, à compter du 1er décembre 2009. Ce cumul de fonctions devant permettre à l'Union européenne de renforcer sa cohérence avec l'Otan.

INTRODUCTION

1- Cette étude se focalise principalement sur les dimensions de politique étrangère et de défense, même s'il est évident que des liens existent avec d'autres domaines, avec d'autres politiques publiques, notamment dans le cadre de l'Union européenne où la réciprocité est un mot important, et où l'influence gagnée sur un terrain doit souvent être rétrocédée sur un autre.

2- Il nous est apparu, également, que diplomatie et défense d'une part, Union européenne et Otan d'autre part, pouvaient difficilement être séparées ici. Elles sont constitutives d'une même problématique : la marge de manœuvre d'un État dans la poursuite de son action extérieure au sein d'une Union et d'une alliance. Elles rassemblent des acteurs qui se côtoient régulièrement et qui, dans les dossiers traités au quotidien, peuvent difficilement s'ignorer.

3- L'objet de cette enquête, dont les conclusions sont résumées ici, est bien l'approche *française* de l'influence dans ces domaines. Et non le fonctionnement de l'Union ou de l'alliance atlantique en tant que telles. Quelles que soient les évolutions à venir de ces deux organisations, il se dégage un *habitus* français en matière d'influence, sur lequel il nous faut réfléchir aujourd'hui, dans une réflexion qui d'ailleurs peut valoir également dans un contexte autre (onusien par exemple).

4- Les auteurs de ce papier ont constaté des améliorations possibles dans la façon dont la France pouvait exercer une influence bruxelloise. Globalement, ils estiment – jugement d'ailleurs partagé par beaucoup de partenaires étrangers rencontrés – que la France reste un acteur de premier plan dans les rouages européens de l'action extérieure, et qu'elle s'apprête sans doute à renforcer une position déjà importante dans l'Alliance atlantique. Ce qui n'empêche nullement de montrer du doigt les lacunes à combler. Lacunes complexes, parfois structurelles, qui méritent toute l'attention, et méritent mieux que d'être présentées comme autant d'aveux croustillants. Notre intention ici est délibérément constructive¹². À la question « la France est-elle encore un pays influent à Bruxelles en matière d'action extérieure et de défense? », notre réponse est clairement : oui. À la question « tout est-il alors idyllique? », elle est évidemment : non. À la question « l'influence est-elle un thème central dans la réflexion stratégique à venir? », notre réponse est encore, bien évidemment : oui.

Cette étude commencera, pour cette raison, par une réflexion sur le concept d'influence. Elle se poursuivra par un état des lieux de l'influence française à Bruxelles, telle qu'elle ressort des analyses des Français en poste eux-mêmes, mais également de leurs collègues étrangers. Puis par un retour sur ce que ces personnels français attendent de l'Europe en particulier, attentes qui en disent long, parfois, sur la vision que nous nous faisons de l'influence. Enfin, il sera temps de proposer quelques pistes, quelques

12. Ou, pour reprendre les termes de Hubert Védrine dans une interview à l'Observatoire Français des *Think Tanks* (OFTT, <http://www.oftt.eu/>) : « Au lieu de gémir sur notre influence qui diminue, nous ferions mieux d'utiliser l'influence que l'on a encore ». (Cité dans le blog Casus Belli, <http://meridien.canalblog.com/>). Voir également Hubert Védrine, « La France est-elle encore un pays influent ? », *Le Figaro*, 10 avril 2007.

INTRODUCTION

suggestions, pour répondre aux principales insuffisances constatées, ramassées ici en cinq grandes familles de problématiques. Cette étude ne prétend naturellement pas à l'exhaustivité. Elle demeure d'ailleurs, à bien des endroits, incomplète. Sa seule ambition est de constituer l'amorce d'un agenda de recherche orienté vers l'action, qui sollicite les observateurs aussi bien que les acteurs, pour mieux connaître les rouages de l'influence, dans des cercles devenus aujourd'hui l'environnement naturel de l'action extérieure de la France et de ses principaux partenaires.

1. QU'EST-CE QUE L'INFLUENCE ?

La France dispose-t-elle d'instruments d'influence adéquats et mobilisables à court terme à Bruxelles, tant au sein de l'Alliance que de l'Union européenne? Avant de répondre à cette interrogation, une clarification conceptuelle s'impose.

Analyser l'influence dans les organisations intergouvernementales

En relations internationales, une approche focalisée sur les politiques étrangères monopolise l'analyse de l'influence. Elle entend mettre en relief la façon dont un État pèse sur la politique étrangère d'un autre État sans recourir à la force armée. La persuasion fondée sur le prestige et/ou le statut devient le mode opératoire privilégié. Si ce type d'études mérite approfondissement, il présente parfois deux fragilités.

Tout d'abord, il manifeste une tendance à la confusion conceptuelle entre puissance et influence¹³, y compris lorsque celle-ci se définit en termes de *soft-power*¹⁴. D'une part, la différence entre puissance et influence n'est pas simplement de degré mais de nature, notamment du point de vue des objectifs. Si la puissance vise le contrôle, l'influence présente en effet des finalités plus diverses qui dépassent la maîtrise d'un territoire¹⁵ ou bien la possession de « satellites »¹⁶. D'autre part, des articulations apparaissent entre l'influence définie en tant que *soft power* et les ressources matérielles de la puissance. Elles demeurent insuffisamment explorées¹⁷.

13. Cette confusion reproduit à l'échelle internationale celle qui apparaît en sociologie. Voir la présentation synthétique de François Chazel dans son entrée

« Influence » de l'*Encyclopedia Universalis*.

14. Pour Christopher Hill, l'influence se situe à l'extrémité du continuum qui s'étire de la puissance militaire à la puissance douce. Christopher Hill, *The Changing Politics of Foreign Policy*, New York, Palgrave-McMillan, 2003, p. 135.

15. Kalevi Holsti, *International Politics*, 6e ed., Prentice-Hall International, 1992, p. 117.

16. Robert O. Keohane, « The Study of Political Influence in the General Assembly », *International Organization*, 21, 2, Spring 1967, p. 221-237.

17. Ryan Crow, « *The Dynamics of International Influence: The Relationship of Influence to Realist Conceptions of Power and the Shifting Utility of Influence as a Tool of Foreign Policy* », International Studies Association, March 2008, San Francisco. L'auteur montre que les ressources matérielles génèrent de l'influence internationale mais que celle-ci n'est ni un substitut ni un résidu du *hard power*.

QU'EST-CE QUE L'INFLUENCE ?

Ensuite, les institutions internationales font peu l'objet d'investigation à l'exception des Nations Unies et ce, uniquement dans le courant des années 70. Or, l'influence étatique se déploie également dans d'autres enceintes avec des contraintes spécifiques, notamment dans les institutions à vocation intégrative comme l'illustre l'expérience de l'Union européenne. Les outils pour l'apprécier dans ce cadre nécessitent un approfondissement. Ils ne se réduisent pas à un indicateur comptable, celui du vote (nombre d'États qui soutiennent la politique d'un État). L'analyse de l'influence au sein de l'Union européenne, et plus précisément en matière de PESD, comparée à celle qui entend se déployer au sein de l'Otan prend acte de ces difficultés. Elle vise à combler ce vide cognitif en s'appuyant sur une double clarification : celle de la stratégie d'influence, et celle de la distribution d'influence.

Une stratégie d'influence : générer et gérer des flux

Un retour étymologique permet d'appréhender l'influence à partir de la notion de flux. L'influence sera ainsi définie comme ***une action exercée sur une institution en vue d'en façonner les résultats***¹⁸ grâce à trois types de flux :

- flux de l'information (sur les postes vacants, sur les décisions à prendre, sur les positions des autres délégations, etc.)
- flux des personnes (renouvellement de la présence française au sein des institutions)
- flux des idées. Ce troisième type de flux renvoie à la fonction d'entrepreneur politique. Décisif, il permet de saisir la logique de l'influence. En effet, ces idées peuvent servir à trois objectifs différents : l'initiative (diffuser de manière proactive des idées ou des modèles d'action pour l'institution), le blocage (empêcher l'adoption d'idées ou d'initiatives), le lien (favoriser la convergence de points de vue antagonistes en proposant un compromis).

Clarifier la mise en place de ces flux dans les structures bruxelloises suppose une nécessaire transversalité. En effet, il serait réducteur de limiter l'analyse à une dimension du second pilier de l'Union européenne dans le contexte de réintégration française du commandement militaire de l'Otan. En matière stratégique, la stratégie d'influence de la France se doit d'être appréhendée à partir des deux institutions, atlantique et commu

18. Expression formulée par R.O. Keohane, *op. cit.*

QU'EST-CE QUE L'INFLUENCE ?

nautaire. Autrement dit, assiste-t-on à un rééquilibrage des flux à destination de l'Alliance et de l'Union européenne?

La distribution de l'influence : un instrument d'appréciation

Quant à la distribution de l'influence, elle peut être appréciée à partir de trois dimensions : positionnelle, comportementale, réputationnelle¹⁹.

Influence de position

Cette première série d'indicateurs présente un caractère statique. Elle radiographie les positions de l'État sans en apprécier encore les effets.

Indicateur linguistique	Usage du français dans l'enceinte inter-gouvernementale
Indicateur institutionnel formel (influence de position formelle)	<p>Nombre et localisation des agents et experts français</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les organes au sein des forums organisationnels (instances délibératives) au sein des services organisationnels (instances bureaucratiques) -sur le théâtre opérationnel des missions PESD
Indicateur institutionnel non formel (influence de position informelle)	Nombre et localisation des agents et experts français dans les réseaux associatifs
Indicateur décisionnel	<p>Moments du processus décisionnel considérés comme opportuns au cours desquels les agents et experts pèsent sur ce dernier</p> <ul style="list-style-type: none"> - en amont (instances bureaucratiques) - en aval (instances délibératives)

19. On se réfère ici aux travaux de George Coddling mais en l'appliquant au schéma institutionnel de l'Union européenne. Voir George A. Coddling Jr, « Influence in International Conferences », *International Organization*, 35, 4, Autumn 1981, pp. 715-721.

QU'EST-CE QUE L'INFLUENCE ?

Influence de comportement

La posture adoptée par l'acteur étatique aboutit-elle à des résultats concrets? Il s'agit de clarifier in situ des controverses au sein du mécanisme décisionnel et leurs issues. L'État parvient-il à exercer un enrôlement diplomatique en faveur des options qu'il défend en la matière? Cette seconde dimension de l'analyse repose sur une distinction entre décisions. Celles-ci n'ont pas, en effet, la même nature²⁰.

Cette appréciation ne peut pas faire l'économie d'une description : celle de la forme que revêt l'influence, c'est-à-dire le répertoire d'actions sur lequel repose l'influence de comportement. Ainsi, l'influence s'appuie-t-elle sur la logique du compromis entre États, sur celle des gains communs ou bien l'articulation des enjeux (*log-rolling*)? Les outils privilégiés sont-ils les pressions (ou menaces), les promesses, la persuasion?

NATURE DE LA DÉCISION	PROPRIÉTÉS
Décisions de représentation	<ul style="list-style-type: none"> - admission et exclusion des membres - composition des organes décisionnels
Décisions symboliques	<ul style="list-style-type: none"> - tester la façon dont les buts idéologiques sont acceptés au sein de l'élite décisionnelle - absence de conséquences pratiques de la décision
Décisions de marquage des frontières	<ul style="list-style-type: none"> - identification des champs de compétence respectifs entre organisations internationales
Décisions programmatiques	<ul style="list-style-type: none"> - allocation des ressources (ligne budgétaire) - orientations des actions (ligne stratégique)
Décisions réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - adoption des règlements
Décisions opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - adoption de mesures visant l'application des stratégies et des règlements

20. Robert Cox, Harold Jakobson, *The Anatomy of Influence : decision-making in International Organization*, New Haven, Columbia University Press, 1973, pp. 9-11.

QU'EST-CE QUE L'INFLUENCE ?

Influence de réputation

Cette dernière dimension correspond aux perceptions par les autres acteurs étatiques tant de l'influence de position, que de l'influence de comportement. Elle permet également d'apprécier de manière subjective la logique d'influence de l'État perçu ; en particulier, si ce dernier est considéré comme un acteur qui exerce un contrôle décisionnel et dont le jugement doit nécessairement être pris en considération. Ainsi, l'influence est conférée à un acteur en raison d'un potentiel d'influence perçu comme élevé sur la base d'expériences passées²¹. Cet acteur diffusa des initiatives (influence de création), créa du lien (influence de *go-between*), ou bloqua des décisions (influence de veto).

L'étude d'une stratégie d'influence présente ainsi quatre dimensions complémentaires (schéma 1).

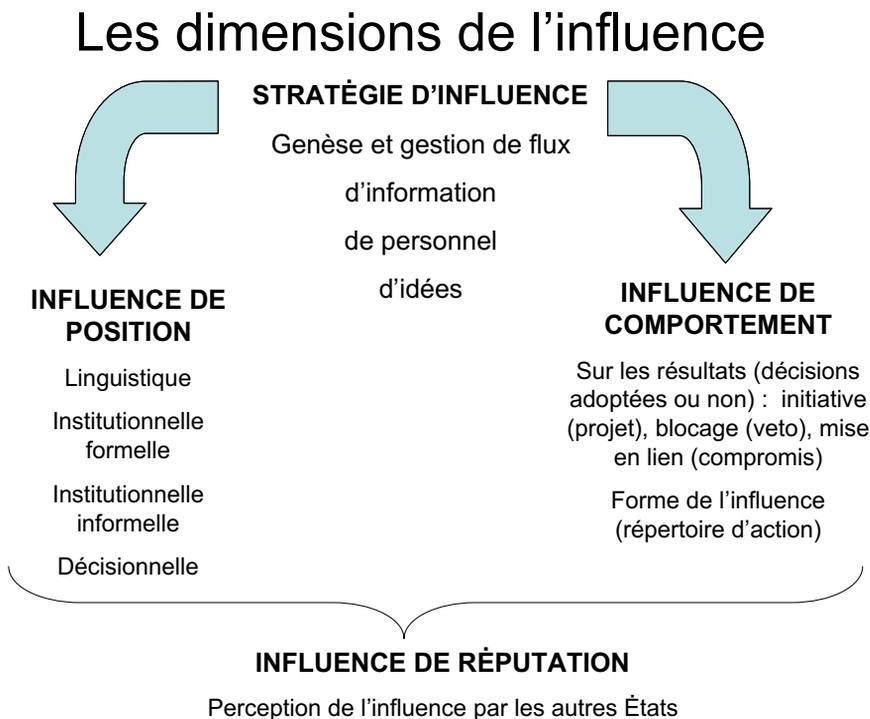


Schéma 1

Contrairement aux jugements négatifs, la France déploie bel et bien une stratégie d'influence fondée sur deux caractéristiques : une position institutionnelle formelle focali-

21. *Ibid.*, p. 13.

QU'EST-CE QUE L'INFLUENCE ?

sée sur les postes à haute visibilité et responsabilité (ce qui entraîne une sous-exploitation des autres leviers possibles incarnés par les acteurs périphériques dans le domaine informel) ; un comportement qui relève plus de l'initiative ou du veto et dont la forme présente les traits de la pression. Précisons-en maintenant les composantes, les perceptions extérieures ainsi que les possibilités d'amélioration.

2. UN ÉTAT DES LIEUX : L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES STRUCTURES BRUXELLOISES

Un premier bilan, pour reprendre les catégories avancées dans le chapitre précédent, amène à penser qu'au sein des structures bruxelloises, la France a une influence objective (influence de position) qui lui permet d'agir sur la PESD et l'Otan (influence de comportement), ce que confirment les perceptions recueillies auprès des partenaires européens (influence de réputation). Néanmoins, on constate une appropriation insuffisante par les acteurs français du fonctionnement spécifique de la gouvernance européenne, et une insuffisante exploitation de certains leviers d'influence, qui pourrait être corrigée avec des moyens supérieurs, mais également avec une autre organisation. La France exerce en effet une influence sur le processus de décision européen, par la place privilégiée que tiennent les acteurs français dans les circuits multilatéraux bruxellois, et qui lui confère un positionnement organisationnel important dans le domaine de la PESD.

Hommes et femmes d'influence : une présence française de position forte, symbolique et productrice de prestige... avec des effets pervers

« L'influence française passe d'abord par une forte présence des agents français dans les circuits multilatéraux bruxellois. Dans les dernières années, et jusqu'à la mise en œuvre du traité de Lisbonne, les acteurs français (diplomates, fonctionnaires, militaires) ont été fortement représentés au sein des structures bruxelloises intergouvernementales, où, de l'aveu même des principaux intéressés, beaucoup de postes-clés ont été entre leurs mains²² ». Sur le plan purement quantitatif, la France est très présente dans les institutions de l'Union, tous secteurs d'activité confondus²³. Sur un total de presque 25 000 agents employés par la Commission début 2008 elle est, avec plus de 2 600 personnes, la troisième mieux représentée après la Belgique et l'Allemagne. Mais elle est la première en termes d'administrateurs (devant l'Allemagne et la Belgique), avec 11 % de cette catégorie d'effectifs, la première également en

22. Entretien avec un eurodéputé du PPE.

23. Les chiffres qui suivent sont issus des sources de la Mission des Fonctionnaires Internationaux. www.diplomatie.gouv.fr/mfi

UN ÉTAT DES LIEUX : L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES STRUCTURES BRUXELLOISES

termes de chefs d'unité, et bien placée au niveau de l'encadrement supérieur (directeurs, directeurs adjoints, directeurs généraux). Au Parlement européen, qui, il faut le rappeler joue un rôle croissant sur le plan des activités extérieures et militaires (notamment par l'intermédiaire des dimensions budgétaires), la France détient 3 des 22 présidences de commissions mais aucune dans les domaines ayant trait à la PESC, et compte 60 % de nouveaux élus, ce qui est généralement un bon point pour l'enthousiasme, mais un moins bon pour la connaissance des arcanes européennes et pour des candidatures à des postes importants. Dans le conseil européen tel qu'il se présentait avant la mise en œuvre du traité de Lisbonne, et où aucun pays n'était surreprésenté hormis la Belgique qui opère « à domicile », les Français représentaient 6 % des effectifs de l'organisation, avec une augmentation de 20 % entre 2006 et 2009, et 6,7 % des administrateurs (93 sur 1388). Au sein des 22 agences communautaires, qui comptent notamment trois agences reliées à la Pesc (agence européenne de défense, centre satellitaire de l'Union européenne, institut d'études de sécurité de l'Union européenne), les Français représentent 13 % des agents. À l'agence européenne de défense, les 13 Français présents sur 106 personnes sont tous administrateurs. Après l'Espagne (qui opère elle aussi à domicile à Torrejon près de Madrid), la France est le deuxième pays le mieux représenté à l'agence satellitaire, avec 14 % des effectifs.

En ce qui concerne la présence à l'Otan, on comptait dans l'organisation, avant le retour de la France dans le commandement intégré tel qu'annoncé en 2009, une présence française inégale selon les domaines. Quatrième contributeur au budget civil après les États-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne (14 % du budget militaire de l'alliance), troisième contributeur militaire avec 4 800 hommes engagés, environ 250 officiers et sous-officiers, appelés à passer à environ 1 300 lors du retour effectif dans le commandement intégré, la France était bien représentée et le deviendra plus encore. Elle est présente dans le domaine de la diplomatie publique (avec notamment, la présence d'un Français comme secrétaire général adjoint chargé de ce secteur), tandis que son poids était considéré insuffisant dans d'autres domaines (affaires politiques, investissements de défense, planification des capacités), et plus généralement au niveau des fonctions d'encadrement. La perspective, depuis 2009, d'une montée en puissance des membres français au sein de l'alliance, pose plusieurs questions, à commencer par les types de poste ou de service à cibler pour l'accroissement des personnels et surtout la capacité française de fournir des personnels de haut niveau à l'Otan sans dégarner une présence française jugée de qualité dans les instances européennes. On se heurte là à une interrogation en termes de ressources humaines, sans compter un coût financier estimé par plusieurs sources à environ 650 millions d'euros sur la période 2012-2015. Un pays comme la France a-t-il alors les moyens d'assurer au plus haut niveau la présence d'agents influents, aux compétences et à l'autorité reconnue, dans deux organisations aussi importantes et exigeantes que l'Union européenne (dans ses volets politique étrangère et de défense) et l'Otan, dont les relations, les positionnements l'une par rapport à l'autre sont complexes, sans oublier naturellement le maintien d'un personnel d'excellence dans les relations bilatérales et à l'administration centrale? Pour utiliser des termes plus brutaux, le « retour » français dans l'Otan, qui fait l'objet d'une priorité politique non dissimulée, se soldera-t-il par un transfert « atlantique » des meilleurs éléments aujourd'hui au service de la présence française au sein de l'Union européenne? La question n'est pas absente des esprits des plus hauts décideurs. Il y a sur ce point, semble-t-il, une politique à mettre en place, qui connaît des contraintes

UN ÉTAT DES LIEUX : L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES STRUCTURES BRUXELLOISES

réelles en termes de ressources, même si la France fait partie des « *grands* » pays européens, parmi les mieux dotés en la matière.

Ces contraintes ne sont pas véritablement perçues par les partenaires de la France qui continuent de percevoir une importante influence française au sein de l'Union européenne, notamment via sa position au Conseil, influence qui à leurs yeux ne sera pas remise en cause par le retour dans l'Otan. L'avis est partagé au niveau du Parlement européen (PE²⁴), où de nombreux eurodéputés considèrent la France comme un pays moteur sur les questions extérieures, de sécurité et de défense (sur la PESD principalement). Elle réussit, selon l'avis général, à entraîner ses partenaires derrière ses positions politiques ou ses initiatives, bénéficiant ainsi de ce que l'ancien ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, qualifiait de « capacité d'entraînement²⁵ ». Les postes d'influence tenus au conseil, par « des personnes de grande qualité²⁶ » y seraient pour beaucoup. Parmi les Français les plus souvent cités à cet égard²⁷, on trouve Pierre de Boissieu, secrétaire général adjoint du conseil de l'Union européenne de 1999 jusqu'à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009, date à laquelle il devient secrétaire général. Outre son expérience tirée d'une longévité certaine dans la machine bruxelloise²⁸, sa compétence, son autorité et son influence sont souvent mentionnées. Dans une étude consacrée aux « réseaux de la PESD », Jean-Pierre Maulny et Bastien Nivet²⁹ citent d'autres noms, comme Claude-France Arnould, directrice de la direction VIII (défense) de la DGE (Relations économiques extérieures, Politique étrangère et de sécurité commune) de 2001 à 2009. Sa « direction » était même souvent appelée – avec un agacement visible chez certains partenaires – la « *direction française* » en raison du nombre d'agents français qui y sont en poste. Christine Roger, représentante de la France auprès du Cops jusqu'à décembre 2009, a tenu une place importante également. Tout comme le directeur adjoint du cabinet du Secrétaire général, haut représentant pour la Pesc, Patrice Bergamini, ou le chef du service juridique du Secrétaire général du Conseil, Jean-Claude Piris. À l'Otan cette fois, Jean-François Bureau, ancien directeur de la communication du ministère de la défense, tient depuis septembre 2007 le poste important de secrétaire général adjoint pour la diplomatie publique, et d'autres nominations récentes ont eu lieu, comme celle du général Stéphane Abrial à Norfolk (voir introduction).

Trop de visibilité ?

La présence de Français au plus haut niveau de l'exécutif européen n'est pas nouvelle. Dans un article consacré à cette question, Helen Drake³⁰ rappelle les nombreuses figures d'influence française qui ont contribué à l'intégration européenne, depuis François-

24. Entretiens réalisés le 23 novembre 2009 à Strasbourg.

25. D. Moïsi, H. Védrine, *Les cartes de la France à l'heure de la mondialisation*, Fayard, Paris, 2000.

26. Référence à M. de Boissieu, Mmes Arnould et Roger.

27. Entretiens réalisés le 24 novembre 2009 à Paris.

28. Il fut auparavant ambassadeur de France et l'un des principaux négociateurs et rédacteurs du traité de Maastricht.

29. B. Nivet, J.-P. Maulny, op. cit.

30. Drake Helen, « France : an EU founding member cut down to size? », in *Revue d'intégration européenne*, mars 2006, vol.28:n°1, p.92.

UN ÉTAT DES LIEUX : L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES STRUCTURES BRUXELLOISES

Xavier Ortolí (1973-1977) ou Jacques Delors (1985-1995) à la tête de la Commission européenne jusqu'aux différents présidents du Parlement européen (Robert Schuman, Georges Spénale, Simone Weil, Pierre Pflimlin, Nicole Fontaine). Plusieurs fonctionnaires européens confirment cette hypothèse d'une France influente grâce à la « *carrière* » de ses agents et aux positions tenues par eux : « *Les Français ont tendance à occuper des places prestigieuses* ». « *Ils ont tendance à porter leur attention sur les postes les plus élevés, là où nous nous concentrons davantage sur les niveaux hiérarchiques intermédiaires [ils] sont obnubilés par les positions les plus élevées [...] la France a tendance à être excitée par les postes prestigieux*³¹ ». Là commencent les effets pervers. Car comme le rappellent à juste titre Maulny et Nivet³², « *les postes les plus influents ne sont pas forcément les postes de premier niveau ou les plus visibles, mais parfois les postes moins visibles de conseillers, de rapporteurs, de coordinateurs*³³ ». Il y a quelques années, Nadège Ragaru et Pierre Conesa³⁴ établissaient un constat similaire : « *Là où les français se battent souvent pour la position de numéro un, très convoitée, les Britanniques emportent facilement la position de numéro deux, moins prestigieuse, mais ô combien efficace*³⁵ ». Ici, on constate des différences culturelles (ou diplomatiques) fortes entre Français et Britanniques, qui considèrent quant à eux que « *les vrais postes d'influence dans une commission sont ceux de coordinateurs (élus par les membres de la commission en question), et de rapporteurs (sur les sujets importants)* ».

Or certaines structures ne sont pas assez investies par les acteurs français, Paris les considérant comme périphériques au processus de la PESD. C'est le cas de la commission (DG relations extérieures), du PE (sous-commission sécurité et défense), ou de l'AED³⁶. Au Parlement européen plus précisément, le faible investissement des députés français est notoire. Les plus actifs et les plus motivés sont les plus jeunes, qui cherchent à se faire un nom, un réseau. À ce titre, l'arrivée d'Arnaud Danjean à la présidence de la sous-commission sécurité et défense (SEDE) de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, après les élections européennes de juin 2009 (il a alors 38 ans), est perçue comme prometteuse³⁷. Au Palais du Luxembourg³⁸, on fait la même analyse, soulignant que « *c'est un Français (Joseph Daul) qui préside le groupe le plus important du Parlement européen (PPE) et un autre Français qui préside la sous-commission chargée de la défense* ». Cette évolution, espère-t-on chez certains Français de Bruxelles, permettra de « *repréendre le travail d'influence que Michel Barnier avait essayé de développer sur les questions de sécurité et de défense au sein de la Commission il y a quelques*

31. B. Nivet, J-P. Maulny, *op. cit.*

32. *Ibid.*, p.81.

33. *Ibid.*, p.81.

34. Ragaru Nadège, Conesa Pierre, « Les stratégies d'influence en affaires étrangères : notion insaisissable ou absence de volonté ? », *La revue internationale et stratégique*, n° 52, hiver 2003-2004.

35. Voir également P-H. d'Argenson, « L'influence française à Bruxelles : Les voies de la reconquête », *Politique Étrangère*, 2008.

36. Entretiens réalisés le 23 novembre 2009 à Paris.

37. Entretien réalisé le 25 novembre 2009 à Paris, avec un député de l'assemblée nationale française.

38. Entretien réalisé le 24 novembre 2009 à Paris, avec un sénateur.

UN ÉTAT DES LIEUX : L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES STRUCTURES BRUXELLOISES

années », et de « jouer davantage européen », de « ne pas considérer la PESD comme une politique purement intergouvernementale ». Autre problème toutefois, cette présence française est éparpillée. Au Parlement européen notamment, où les parlementaires sont divisés en plusieurs groupes alors qu'il est de notoriété publique que c'est le fait de « faire masse » dans un groupe particulier (si possible le groupe majoritaire), qui confère de l'influence.

Aller au-delà de Bruxelles : de l'importance de la présence sur le terrain

Au-delà de Bruxelles, l'influence peut se jouer sur les théâtres opérationnels des missions PESD en cours³⁹. La présence française y est plus variable. Lorsqu'elle est forte, elle constitue indéniablement un atout. Sur une majorité de terrains, les forces françaises correspondent à environ 10 % des effectifs globaux. C'est le cas de l'opération militaire *Eufor-Althéa* en Bosnie-Herzégovine (524 militaires⁴⁰ sur 5950 soit 9 %) et des missions civiles MSUE en Géorgie (38 observateurs militaires sur 314 soit 12 %), *Eulex* au Kosovo (197 autres sur 1696 soit 12 %), et *Eu Bam* Rafah en territoires palestiniens (7 sur 70 soit 10 %). Un exemple contredit la règle par le « bas » : il s'agit de la mission EUPOL Afghanistan (6 sur 157 soit 3,82 %). L'opération⁴¹ *Eusec RDC* est un exemple inverse : 16 agents sur 43 soit 37 %. Ces chiffres doivent être maniés avec prudence, puisque les effectifs peuvent varier fortement entre le début et la fin d'une opération. Mais la *Realpolitik* de la question « combien de divisions ? » revient ici avec force.

Or les agents français sur les théâtres d'action sont particulièrement présents dans les hiérarchies de certaines opérations sous drapeau européen. Le général Jean-Paul Michel, chef de la mission *Eusec RDC*, celui du général Yves de Kermabon qui dirige l'opération *Eulex* Kosovo, en attestent. Tout comme Gilles Janvier, chef adjoint de la mission MSUE en Géorgie, soutenu en l'occurrence par Pierre Morel, nommé « représentant spécial » de l'Union européenne pour la crise géorgienne en septembre 2008. La mission *Eufor Tchad-RCA* fut ainsi commandée sur le terrain par le général Jean-Philippe Ganascia d'octobre 2007 à mars 2009. Ce type de présence renforce le sentiment, chez nos partenaires européens, d'une « force de frappe » française en matière de présence et d'influence. Le rôle clef que la France, désignée comme nation-cadre, avait joué dans la brève opération *Artémis* en

39. Se reporter au tableau 1 : « Effectifs des missions PESD en cours ».

40. Les chiffres cités ont été mis à jour à partir du site : www.operationspaix.net.

41. Par exemple, si les Français et les Britanniques sont peu nombreux actuellement sur le théâtre bosniaque, c'est essentiellement parce que la mission *Althéa* touche à sa fin. Autre illustration : les Français étaient particulièrement présents au début de l'opération MSUE en Géorgie parce que l'Union européenne était sous présidence française et que Nicolas Sarkozy souhaitait y marquer l'engagement de la France.

UN ÉTAT DES LIEUX : L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES STRUCTURES BRUXELLOISES

Ituri en 2003, et qui avait transformé celle-ci en opération « quasi française » aux yeux des partenaires européens, avait positionné la France en leader. Plus globalement, la réputation des militaires français est bonne. Au sein de l'Union d'abord, où la France demeure avec la Grande-Bretagne l'une des deux grandes armées, mais également au sein de l'Otan, où son savoir-faire est apprécié. Même au plus fort de la brouille franco-américaine sur la guerre irakienne, en 2002-2003, alors même que le « *French bashing* » culminait au sein de la communauté diplomatique des États-Unis, les responsables militaires américains en poste à l'Otan (comme d'ailleurs à Washington) admettaient la qualité de l'armée française, et l'excellence de la coopération militaire entre les deux pays⁴². La question reste de savoir si les différents lieux de l'influence sont fongibles, ou si les différentes influences, autorités, exercées ici grâce au travail d'un Français, sont transitives. Autrement dit : comment articuler la présence d'un chef militaire français sur le terrain, avec l'influence politique à Bruxelles ? comment transformer la présence de Français influents dans leur service, en rôle moteur pour la définition des opérations de terrain ?

Plus influents au conseil que dans les structures supranationales, plus présents au sommet des hiérarchies et sur les théâtres d'action que dans les postes intermédiaires, les Français jouissent de positions de prestige, mais parfois au prix de l'efficacité. Nous verrons plus loin, en effet, qu'il manque à ce tableau une certaine mise en cohérence, ou une vision globale du dispositif.

Le déclin de l'usage du français : une fausse explication aux limites de l'influence politique

Même si le sujet peut désormais faire figure de lieu commun, il est difficile de clôturer cette sous-partie sans évoquer la place de la langue française comme vecteur d'influence ou au contraire de déclin à Bruxelles. D'abord parce que les diplomates et eurodéputés Français eux-mêmes demeurent convaincus que « *l'influence est aussi une question linguistique*⁴³ ». Ensuite parce que le fait que la langue française perde du terrain dans les enceintes bruxelloises est avancé par beaucoup non comme le symptôme mais comme l'explication principale d'un supposé recul de l'influence politique française. Le député Jacques Floch faisait en 2004 un constat chiffré du phénomène : « *Le français recule en Europe, même si notre langue n'est pas menacée dans son statut de deuxième langue la plus utilisée au sein des institutions. [...] En cinq ans, de 1997 à 2002, on est passé à la commission de 40 % de documents initialement rédigés en Français à seulement 29 %. Au conseil, l'évolution est encore plus prononcée : 42 % en 1997 contre 18 % en 2002*⁴⁴ ». En pratique, si l'anglais est la langue de travail au quotidien, un clivage se dessine entre les instances de négociation où les francophones sont devenus minoritaires en raison des élargissements successifs, et les instances décisionnelles où le français demeure une langue active⁴⁵. Par exemple, les discussions au sein du comité militaire

42. Ainsi que la coopération en matière de renseignement : voir Dana Priest, « Foreign Network at Front of CIA's Terror Fight Joint Facilities in Two Dozen Countries Account for Bulk of Agency's Post-9/11 Successes », *Washington Post*, 19 Novembre 2005

43. Entretien réalisé le 25 novembre 2009 à Paris.

44. J. Floch (rapporteur), rapport de l'Assemblée nationale, sur la présence et l'influence de la France dans les institutions européennes, 12 mai 2004, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/europe/rap-info/i1594.pdf>. Ce propos doit être relativisé : le rapport traite du système européen dans son ensemble et non du pilier II en particulier. Toutefois, on peut supposer que ce qui est vrai pour les trois piliers l'est également pour l'un d'entre eux.

45. H. Drake, *op. cit.*

UN ÉTAT DES LIEUX : L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES STRUCTURES BRUXELLOISES

se font essentiellement en anglais, alors que les deux langues officielles (anglais et français) subsistent plus fortement au sein du Cops⁴⁶.

L'argument de la langue utilisée ne constitue cependant pas, à nos yeux, un facteur explicatif satisfaisant des limites de l'influence française (lorsqu'elle est constatée) dans les questions de sécurité et de défense en Europe. D'abord parce que d'autres pays ont réussi à créer des réseaux d'influence, des solidarités ou des leviers politiques, à partir de langues qui n'ont jamais eu le statut de langue officielle (comme l'allemand, le flamand, le portugais, même l'espagnol...), ou qui demeurent confidentielles (les langues scandinaves, baltiques, centre-européennes...). Ensuite parce qu'au-delà de la place du français, c'est bien la maîtrise de l'anglais par les Français qui doit être évoquée. La langue anglaise reste souvent d'un usage incommode aux fonctionnaires français. Certains, qui pensaient avoir un bon niveau d'anglais scolaire, découvrent la difficulté à travailler au quotidien « dans une autre langue que la sienne ». En outre, le problème, souvent, n'est pas l'anglais en tant que tel mais « l'environnement anglo-saxon⁴⁷ », la « *culture de club* » ou de « *lobbying* », qui restent étrangers aux agents français, et ils ne s'en cachent pas. Ceux-là comprennent mal les règles implicites des réunions « à l'anglo-saxonne », plus informelles, moins hiérarchisées, où un jeune *think-tankiste* brillant peut avoir raison dans une discussion face à un haut fonctionnaire – ou en tout cas parler d'égal à égal avec lui. La recette permettant de se mettre en valeur dans ces lieux où circulent les normes, les idées, les ébauches de futures décisions, passe moins par une rhétorique brillante lors d'un passage unique où l'on aura exigé le statut d'invité vedette, que par la maîtrise de codes communs qui ne s'acquièrent qu'à la fréquentation régulière de cercles d'habitues. Cette observation vaut surtout pour les réunions informelles avec des éléments extérieurs à la fonction publique européenne, par exemple lors de rencontres avec les *think tanks*. Ces difficultés de maîtrise de l'anglais et de la culture « euro-anglo-saxonne » sont difficiles à cartographier. Certains croient pouvoir observer que les militaires ont depuis longtemps accepté de travailler en anglais, tandis que les diplomates continuent de s'arc-bouter à la langue française. La fréquentation de l'Otan, les opérations montées en commun, les impératifs concrets, ont permis aux militaires de se familiariser avec l'extérieur, là où les diplomates, davantage situés dans la rhétorique, peuvent davantage se permettre de faire de l'usage du français une question de principe⁴⁸. D'autres (et cela nous paraît plausible) y voient plutôt une question générationnelle : la langue anglaise n'est plus un problème pour les moins de 35 ans⁴⁹. Dans tous les cas de figure, cela nous renvoie à la question de la formation des agents français à Bruxelles, et à celle de leur sélection. Si l'Europe maîtrise moins qu'avant le français, les Français pourraient à l'avenir s'efforcer de mieux maîtriser le fonctionnement de l'Europe.

46. Entretiens réalisés en mars 2009, à Bruxelles.

47. Pour reprendre ici un adjectif inventé par un diplomate français à Bruxelles, sur un ton qui ne cachait pas une certaine hostilité.

48. Entretiens réalisés à Bruxelles, en mars 2009.

49. Entretiens réalisés avec la MFI, à Paris, en avril 2009.

UN ÉTAT DES LIEUX : L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES STRUCTURES BRUXELLOISES

La perception extérieure d'une France influente

Comme on l'a déjà mentionné plus haut, « *la France apparaît comme un acteur majeur de la PESD (...) rien ne se serait fait dans ce domaine sans les Français* », estime-t-on dans de nombreuses capitales européennes, loin donc des plaintes exprimées par les Français sur le lien inexorable entre déclin de l'usage du français, et déclin de l'influence de la France. Plusieurs raisons à cette perception : la clarté supposée du projet politique, l'investissement matériel et financier, l'outil militaire, la qualité du personnel diplomatique, en font sans nul doute partie. Selon de nombreux diplomates étrangers interrogés, la France a d'abord une vision politique claire du développement de la politique européenne de défense qu'elle entend défendre, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres pays. « *La France a une représentation très concrète de la direction dans laquelle la PESD doit s'orienter. Elle a beaucoup de projets et surtout une réflexion sur l'avenir plus importante [que nous]⁵⁰* ». On estime également, chez les partenaires, que la France tire sa légitimité d'un important investissement matériel (capacités, ressources, budget) : « *[elle] n'hésite pas à envoyer des troupes dans le cadre des opérations militaires [comme au Tchad]⁵¹* ». « *Le principal point fort de l'influence française tient au fait que la France figure, avec le Royaume-Uni, parmi les pays européens qui consacrent une part importante du budget à la défense qui disposent d'une armée moderne et bien équipée ainsi que d'une industrie de l'armement* ». Sa faculté à « *mener une communication cohérente autour de ses actions et surtout coordonner toutes les ressources qui sont à sa disposition* », « *grâce à une diplomatie compétente, est également considérée comme un point déterminant* ».

Révélatrice à cet égard de la perception que les partenaires européens de Paris se font de sa diplomatie européenne, fut la tirade du commissaire irlandais sortant, responsable du marché intérieur et des services, Charlie McCreevy, désormais remplacé par le Français Michel Barnier, contre la position française à Bruxelles, devant l'association des journalistes européens en décembre 2009⁵². Après de récents commentaires de Nicolas Sarkozy sur la formation de la nouvelle Commission, le commissaire irlandais se livre à une violente critique en plusieurs points de ce qu'il analyse comme une position dominante de Paris dans les instances européennes.

1. Le président français, « *comme ses compatriotes* », voit la Commission comme un instrument au service des intérêts de son pays.
2. L'influence française à Bruxelles est « *impressionnante* », et l'on oublie trop souvent que la bureaucratie bruxelloise a été inspirée du modèle bureaucratique français.
3. À la Commission, les Français ont placé leurs agents aux postes-clefs.
4. Cet avantage français à Bruxelles va bien au-delà de la Commission.

50. Entretiens réalisés à Bruxelles, été 2009.

51. Entretien réalisé le 23 novembre 2009 à Strasbourg, Parlement européen.

52. Voir St. Collins, "French power and influence in EU criticised by McCreevy", *The Irish Times*, 19 décembre 2009.

UN ÉTAT DES LIEUX : L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES STRUCTURES BRUXELLOISES

« *What President Sarkozy's statement tells us is that like many of his fellow countrymen, he does not see the European Commission as a commission for the advancement of European interests. [...] The influence of France in Brussels is impressive, though. People forget that the Brussels bureaucracy was designed by the French almost as a copy of how the administration in Paris works. [...] This has over the years given the French a huge advantage in knowing how to pull the levers of power. And if you look around the commission you will see that the French have been masters in getting their key people into some of the most powerful posts,* » said Mr McCreevy. [...] « *But the tactical positioning and influence of the French in all of these areas and other tangential areas stretches far beyond the European Commission [in all the major areas of finance, services, trade, EU monetary policy and central bank leadership] the French have scooped the pool, lock, stock and barrel [...] So I salute President Sarkozy and his colleagues in the French foreign service and the finance ministry for their extraordinary deftness and diplomatic and tactical coups* »⁵³.

Comme souvent, cette perception d'une France cohérente, efficace et déterminée, ne se retrouve pas chez les Français interrogés. On se demande ainsi, au sein de la communauté diplomatique française, « *dans quelle mesure la PESD est une priorité pour la France en termes de politique étrangère*⁵⁴ ». Ou si « *il n'y a eu de prises de position claires depuis dix-huit mois* ». Pour reprendre les conclusions d'un autre : « *il n'y a pas de fringale PESD... [en France]* ». Ce scepticisme vient plus souvent d'élus de la majorité que de l'opposition. D'autres notent un décalage entre les ambitions françaises affichées (discours sur l'Europe Puissance) et les actes (budget militaire en baisse), comme l'estime un journaliste français spécialiste de la vie politique communautaire : « *les Français ne sont pas prêts à payer le prix de leur ambition [...] il y a « un non-sens dans l'ambition française, [qui veut] une défense européenne sans vouloir en supporter le coût [...] même s'il est évident que l'on domine l'administration européenne*⁵⁵ ». D'une manière générale, on se réjouit de savoir que les autres diplomates « *nous trouvent efficaces* », mais on doute de ce constat...⁵⁶ Tout dépend ici de ce qui est attendu comme type d'influence, et des objectifs que l'on se fixe. Et à cet égard, les conceptions de l'influence que l'on peut attendre de la position française à Bruxelles diffèrent grandement d'un acteur à l'autre, d'un lieu de pouvoir à l'autre.

53. *Ibid.*

54. Entretien réalisé le 24 novembre 2009 à Paris.

55. Entretien réalisé à Paris, le 4 décembre 2009.

56. On se souviendra ici d'une formule que Jacques Leruez, directeur de recherche au Ceri et spécialiste de la Grande-Bretagne, aimait livrer à ses collègues et à ses étudiants, dans les années 90, à propos des relations franco-britanniques : « *Chacun des deux pays est persuadé d'être supérieur à l'autre... mais redoute que la réalité soit inverse...* ».

3. QUELLE INFLUENCE DE COMPORTEMENT ? OU L'EUROPE COMME POURSUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE NATIONALE PAR D'AUTRES MOYENS...

La France a donc des moyens (postes nombreux, positions de prestige, maintien du français comme langue officielle au moins sur le papier) pour influencer la gouvernance européenne sur les questions de défense. Et elle est perçue comme influente. Cette influence de position et cette influence de réputation se transforment-elles en influence de comportement, lorsqu'il s'agit de peser sur des décisions ou des processus précis ? La France a joué un rôle moteur dans le développement de la PESD. Elle a participé activement aux sommets fondateurs qui ont permis sa création et son institutionnalisation. Cette contribution est largement admise chez les partenaires européens, bien intégrée chez les agents français, et même bien démontrée par plusieurs études sur cette question⁵⁷. Les malentendus surviennent lorsqu'il s'agit de savoir pourquoi la France a tenu à encourager ces développements, ou quel est son intérêt à poursuivre dans cette voie. Car à cet égard, dire qu'une défense européenne forte est un atout pour tous les Européens (donc pour la France), est une chose ; dire que la France doit agir sur le développement de la défense européenne pour y défendre ses intérêts nationaux, en est une autre ; dire enfin que la défense et l'action extérieure de l'Union européenne doivent servir la mise en œuvre d'une vision française, en est une autre encore... Notons que ces remarques, explorées ici à propos de l'Union européenne, valent également pour l'Otan : qu'attend la France de l'alliance, qu'attendent aujourd'hui les décideurs Français du retour dans le commandement intégré ? Si, concernant l'Otan, la troisième option d'une alliance forgée à l'image de la vision française du monde paraît bien inatteignable, attend-on de notre participation atlantique une meilleure sécurité collective, ou une défense plus efficace des intérêts nationaux ?

57. Voir entre autres B. Irdelle « European Foreign Policy : the End of French Europe ? », *Journal of European Integration*, 30 : 1,153 – 168, 2008 : « France has been the pivotal player and the most constant and powerful promoter of a European foreign and security policy » (...) « Favorable à une prise en charge directe par les Européens de leur sécurité, la France multiplie dès 1990 les initiatives et intervient dans pratiquement toutes les instances de coopération ou de concertation concernant la sécurité européenne », L'horizon européen de la défense française, La France et la construction de l'Europe de la défense, p.71 ; N. Gnesotto : « about France's Europeanist preferences, over a longer historical perspective there has been 'an extraordinary permanence of the French ambitions' » in : P. Jonson, « The development of the European Security and Defence Policy – An assessment of preferences, Bargains and Outcomes », FOI, 2008, p :172. G. Dichamp, G. « La France et la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : Les difficultés d'un leadership », Institut Européen des Hautes Études Internationales, CIFE, 2007/2008, p : 15

QUELLES INFLUENCES DE COMPORTEMENT ? OU L'EUROPE COMME POURSUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE NATIONALE PAR D'AUTRES MOYENS

L'Europe de la défense comme intérêt partagé

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la capacité des États européens à agir seuls en matière de sécurité s'est sensiblement amoindrie. La guerre froide, marquée par les rôles prédominants des États-Unis et de l'Union des républiques socialistes soviétiques URSS dans la sécurité mondiale, l'émergence de nouvelles puissances au sud, la globalisation économique et culturelle, sont autant de phénomènes qui ont vu se réduire les marges de manœuvre de pays européens comme la France, la Grande-Bretagne ou d'autres encore. La diminution des ressources financières de ces États, leurs contraintes budgétaires, humaines, voire politiques dans certaines régions du monde⁵⁸, ont rendu moins probables leurs aspirations à jouer seuls un rôle structurant à l'échelle mondiale. Face à cette situation, plusieurs postures étaient possibles. L'une d'elles consistait à renoncer à un rôle fort, d'ailleurs souvent assimilé désormais à une réminiscence d'un passé colonial. L'autre pouvait conduire à se rallier à la première puissance alliée, en l'occurrence les États-Unis, pour gérer avec elle les questions de sécurité, en grande partie sous son autorité, laquelle lui était conférée par des moyens militaires, économiques et politiques bien supérieurs. La Grande-Bretagne a penché largement, et à plusieurs reprises, pour cette option. Enfin, le développement d'une capacité européenne, collective, d'action extérieure et de défense, constituait une autre voie possible, un autre recours pour l'État nation aux capacités désormais limitées⁵⁹. La France fit le choix de cette Europe politique, de cette Europe puissance, comme moyen de régler les nouveaux dilemmes sécuritaires.

Ainsi la France, comme l'écrit Zbigniew Brzezinski, « *cherche à se réincarner en Europe*⁶⁰ », à retrouver (ou conserver) son rang de puissance mondiale par l'intermédiaire de la construction d'une défense européenne. Mais dans cette optique, cette stratégie n'est pas perçue comme égoïste, mais plutôt comme une participation à un calcul collectif : l'Europe de la défense, l'Europe de l'action extérieure, offre des avantages pour tous. Aux grands États (comme la France ou l'Allemagne), elle permet à la fois la communautarisation des ressources, la « normalisation » d'une action extérieure lorsqu'il est possible s'agir sous label européen (et donc plus neutre) sur un terrain sensible (comme l'Afrique pour la France, les Balkans pour l'Allemagne), la légitimation d'initiatives qui, isolées, resteraient marginales. Aux petits pays, l'Europe offre la possibilité de se « socialiser » en participant à des opérations, en contribuant à des débats, auxquels ils n'auraient pas été conviés sans cette « *régionalisation de la politique étrangère ou de la défense*⁶¹ ». En un mot, c'est la participation même à l'Europe politique, à l'Europe de l'action extérieure, qui est en soi source d'influence à l'échelle mondiale. L'Europe, ici, n'est pas un champ de compétition pour l'influence. Elle est vécue comme un processus *gagnant-gagnant*, où tous les membres augmentent leur influence internationale, avec un bénéfice en termes de ressources politiques.

58. En Afrique, et si elle reste un acteur majeur, la France a dû, comme d'autres, prendre acte de la complexité croissante des crises du continent : « *Le temps n'est plus, où, avec cinq avions et 200 hommes, nous changions le cours de l'histoire* », résume un diplomate français.

59. Voir C. Major, « Europeanisation and Foreign and Security Policy – Undermining of Rescuing the Nation State? », *Politics* 25(3) 175-190, 2005. Ou C. Major, C. Mölling, « *Show us the way forward Asterix. Europe needs the French involvement in ESDP* », <http://www.ceri-sciences-po.org>, 2007.

60. Voir dans B. Irodelle, « European Foreign Policy : the End of French Europe ? », *Journal of European Integration*, 30 : 1, 153 – 168, 2008.

61. F. Charillon, « La régionalisation de la politique étrangère », in F. Charillon, *Politique Étrangère. Nouveaux regards*, Presses de Sciences Po, Paris, 2002.

QUELLES INFLUENCES DE COMPORTEMENT ? OU L'EUROPE COMME POURSUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE NATIONALE PAR D'AUTRES MOYENS

L'Europe de la défense comme lieu de compétition pour l'influence

Une autre optique, moins angélique, et sans doute plus fréquente chez les décideurs français, consiste à intégrer également la question de l'influence de chacun des États membres en Europe, et pas uniquement l'influence des Européens *hors de l'Europe*. « *L'Europe est un terrain de compétition, où chacun cherche à faire prévaloir sa vision, à défendre la possibilité de poursuivre ses intérêts, sans interférence*⁶² ». Naturellement, adopter cette posture change considérablement la donne. Plutôt que d'insister sur les avantages de l'action collective en matière de politique étrangère et de défense, on souligne les contraintes inhérentes à ce type de processus : agir ensemble suppose de « *vendre sa politique étrangère et ses conceptions* » aux partenaires pour se sentir légitime ; cela suppose aussi de ne pas « *se retrouver ultra-minoritaire lorsqu'on avance quelque chose* », et implique, pour rester crédible, de « *montrer que l'on représente un groupe fort* ». « *Sinon, si nous ne sommes pas capables d'être majoritaires chez nous, les États-Unis ou d'autres, à l'extérieur, auront tôt fait de nous dire : « cher ami, revenez nous voir quand vous serez capable de convaincre vos propres voisins*⁶³ ». L'exemple de la crise irakienne de 2002-2003, marquée par une compétition entre Jacques Chirac et Tony Blair pour montrer, chacun, qu'il incarnait une majorité en Europe, est souvent cité comme démonstration de l'importance qu'il y a à défendre son influence (et une image d'influence) dans l'Europe actuelle⁶⁴. Dans ce processus, la comparaison entre les positions respectives des agents, les effectifs, les occupations de postes, les orientations prises collectivement au regard des préférences individuelles des États, y retrouvent toute leur place. Pour la France, la projection des ambitions françaises à l'échelle mondiale passerait alors par une préservation de son influence à un niveau européen.

Cela passe d'abord par le choix des « cibles » des interventions européennes, en plaidant par exemple pour un activisme européen dans les régions chères à la politique étrangère française (plutôt qu'à celle des autres partenaires...). Ainsi, déployée en Afrique, la PESD permettrait à la France de pallier ses limites croissantes⁶⁵, soit en lui permettant de tabler sur des moyens supplémentaires, soit en limitant son problème de légitimité en tant qu'ancienne puissance coloniale, grâce au label collectif européen, mieux accepté. Les opérations militaires *Eufor Artémis* (2003), *Eufor RD Congo* (2006) et *Eufor Tchad* (2008), toutes trois poursuivies dans le strict cadre de la PESD avec une forte implication française, sans recours aux moyens militaires de l'Otan et dans des zones où la France est traditionnellement active, sont considérées comme particulièrement significatives à cet égard.

62. Interview d'un fonctionnaire français à Bruxelles, juin 2008.

63. Entretiens avec des diplomates français, été 2008.

64. Sans doute majoritaire dans son opposition à la guerre américaine dans une Europe à 15, la France s'est trouvée confrontée aux initiatives de la Grande-Bretagne, désireuse de montrer que sa vision de la situation, plus favorable à Washington, était majoritaire dans la future Europe à 27. D'où la « lettre des huit » du 30 janvier 2003, signée avec le Premier ministre britannique par Vaclav Havel pour la République tchèque; Jose Maria Aznar pour l'Espagne ; José-Manuel Barroso pour le Portugal, Silvio Berlusconi pour l'Italie, Peter Medgyessy pour la Hongrie, Leszek Miller pour la Pologne, Anders Fogh Rasmussen pour le Danemark et appelant à l'unité avec les États-Unis sur la crise irakienne. D'où également la « lettre des dix », du groupe de Vilnius encouragé également par Londres, signée dans le même esprit le 5 février suivant.

65. Voir A. Sadoux, « La PESD : Un moyen d'assurer la position de la France en Afrique ? », *La Tribune du CID*, oct. 2006 : « Le déficit de puissance en Afrique n'est pas seulement lié aux contraintes financières ou matérielles. [...] La perte d'influence de la France en Afrique apparaît surtout à travers la perception grandissante, de la part de ses partenaires européens comme africains, d'un déficit de légitimité de ses éventuelles actions unilatérales ou perçues comme telles ».

QUELLES INFLUENCES DE COMPORTEMENT ? OU L'EUROPE COMME POURSUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE NATIONALE PAR D'AUTRES MOYENS

Cela passe ensuite par l'exercice d'une influence ponctuelle, concentrée sur des moments forts et des lieux précis, comme le conseil européen. Les présidences du conseil ont ainsi été optimisées par Paris, comme fenêtres d'opportunité. Les présidences de 2000 et de 2008 l'ont particulièrement illustré, chacune à leur manière et très différemment. En 2000, en dépit des difficultés rencontrées pour mener à terme les réformes institutionnelles et aboutir, dans la douleur, au traité de Nice, de nombreux observateurs soulignent les avancées substantielles réalisées sur le dossier de la défense⁶⁶ : la création de structures permanentes politico-militaires (Cops, CMUE, EMUE), la déclaration d'engagement des capacités militaires pour la gestion des crises⁶⁷ et la prévention des crises, l'option d'un partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Otan (vis-à-vis de laquelle les autorités françaises étaient initialement réticentes⁶⁸), en font partie. Mais l'impression d'ensemble resta négative, du fait d'un sentiment de désordre et d'absence de priorité⁶⁹. Dans la présidence française du second semestre 2008 à l'inverse, peu d'avancées ont eu lieu dans le domaine de la défense, pourtant identifié préalablement comme l'une des priorités françaises⁷⁰, mais l'influence de la France, aux yeux des partenaires européens, en est sortie grandie. Dans un contexte de crises (crise financière internationale, invasion de la Géorgie par la Russie le 8 août 2008, bombardement de Gaza par l'armée israélienne...) et d'attente institutionnelle (avant la ratification du traité de Lisbonne), le discours français sur le « retour de la France en Europe », comme suite à la promesse d'une « rupture » dans la politique étrangère de la France⁷¹, a laissé l'impression d'un leadership français assumé, parfois trop aux yeux de certains (si l'on en croit le procès en « outrecuidance » instruit par certains observateurs⁷²). En matière de défense néanmoins, le bilan présente plusieurs avancées « techniques » mais peu de symboles politiques⁷³. Le renforcement des capacités militaires de gestion de crises par l'amplification des moyens de projection, la mise en place d'une flotte européenne de transport aérien, la création d'une unité multinationale d'A400M, les accords sur le programme *Musis*, le développement de la protection des forces et de leur efficacité en opérations dans le cadre du nouveau programme de déminage maritime, le projet du futur drone de surveillance, sont autant de dossiers sur lesquels des progrès ont été réalisés. La mise en place d'un Erasmus militaire a été évoquée sans susciter l'enthousiasme de tous, l'idée d'un renforcement du partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Otan a été appuyée, et Paris s'est efforcé de promouvoir la question du désarmement (et une « Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ») sur l'agenda européen. Mais au final, l'objectif d'une avancée majeure, dix ans après le tournant de Saint-Malo, n'a pas été atteint. On peut estimer à la fois que le contexte international, trop chargé avec les crises financières, géorgienne, proche-orientale et même tibétaine, ne s'y prêtait pas.

66. Voir L. Zecchini, « La présidence française de l'Union européenne a été gâchée par les ratés politiques de Nice », *Le Monde*, 28 décembre 2000.

67. Qui mettait en principe des moyens nationaux à disposition de l'Union européenne, pour atteindre une force de 60 000 hommes, 400 avions de combat, et 100 bâtiments de marine. Malgré les déclarations d'opérationnalité, toutefois, cet objectif n'est toujours pas véritablement atteint.

68. Voir J. Howorth *L'intégration européenne et la défense : l'ultime défi*, Institut d'études de sécurité de l'UEO, Paris, 2000, pp. 60-63.

69. « Au final, jamais la France ne sera apparue aussi isolée en Europe. Nice a montré de façon éclatante que l'Allemagne avait un projet et un but, à la différence de la France, ce qui lui donne les moyens de sa puissance ». N. Dubois, J. Quatremer, *Libération*, 12 décembre 2000, « La France défend son rang, l'Allemagne prend du galon ». Voir aussi J. Quatremer, 27 décembre 2000, *Libération*, « Comment Paris a gâché son mandat européen » : « Malgré des réussites techniques, ce semestre restera un fiasco politique ».

70. Avec les politiques d'immigration, de l'énergie, de l'environnement et la révision de la politique agricole commune.

71. F. Charillon, P.-A. Graziano et al., *La France en 2008, La Documentation Française*, Paris, 2009. F. Charillon, « Les enjeux de la présidence française de l'Union européenne : opportunités et limites », *Revue internationale et stratégique*, 2008/1 - N° 69.

72. T. Ferenczi, « Outrecuidance française », *Le Monde*, 18 janvier 2008.

73. Voir le bilan réalisé par le Secrétaire général des affaires étrangères (SGAE), *Une Europe qui agit pour répondre aux défis d'aujourd'hui*. http://www.eu2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1231_Bilan_PFUE/Presidence_francaise_Bilan_et_perspectives.pdf.

QUELLES INFLUENCES DE COMPORTEMENT ? OU L'EUROPE COMME POURSUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE NATIONALE PAR D'AUTRES MOYENS

On peut estimer à l'inverse que ce contexte était de nature à faire prendre conscience à l'Europe de l'urgence qu'il y avait à avancer dans ces domaines. Dans les deux cas, le jeu européen est bien apparu (comme à l'habitude) comme une compétition entre des agendas, des préférences, des priorités politiques, compétition au sein de laquelle un pays seul ne peut plus faire la différence.

L'Europe de la défense à l'image de la France ? De la captation à l'appropriation, de la communautarisation au directoire

Enfin, il existe un troisième « vécu » possible, ou une troisième vision, de l'influence française en Europe. Aux yeux de certains diplomates, politiques ou militaires français, on ne peut parler d'influence française en Europe qu'à partir du moment où l'Europe permet à la France de développer sa vision nationale. Que si l'Europe sert de levier aux intérêts et aux visions françaises, sans compromis, nuance ni élaboration de « *plus petits dénominateurs communs* » ; « *l'influence de la France en Europe se mesure à la capacité française d'inspirer la politique de l'Europe dans le monde*⁷⁴ ». L'Europe apparaît toujours comme multiplicateur de puissance, mais dans l'optique précise d'une projection de la souveraineté nationale à l'échelle globale via le levier européen⁷⁵. Ce qui implique de façonner ce levier à son image. Il ne s'agit donc plus seulement d'en capter les avantages au service de sa politique étrangère, mais de s'approprier l'ensemble du processus, en estimant que seule une Europe au service sans compromis des intérêts français mérite d'être soutenue, faute de quoi on estimerait qu'elle est au contraire nuisible à ces intérêts.

Parmi ceux qui développent de telles considérations, la référence à une indépendance vis-à-vis des États-Unis revient fréquemment. On estimera ainsi que l'Europe doit permettre à la France de résister au rôle de l'Amérique sur la scène mondiale, et non de les faire entrer dans les prises de décision françaises via leur influence auprès de certains partenaires européens (comme la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas ou le Portugal, fréquemment cités). Pour certains décideurs français, la réalisation d'un tel objectif passe d'abord par le couple franco-allemand, porteur à leurs yeux de l'essence véritable d'une « Europe européenne ». Pour d'autres, l'entente avec une Grande-Bretagne la moins eurosceptique possible constitue la clef de cette entreprise : l'initiative de Saint-Malo en 1998, l'établissement au sein de la PESD de structures militaires permanentes comme le Comité militaire de l'Union européenne

74. Propos d'un haut fonctionnaire français, Paris, juillet 2008.

75. H. Drake, *op. cit.*, p.101, « *France has pursued a set of strategic goals regarding Europe that appear largely fixed since de Gaulle's own time ; we can summarise these as the exercise of influence within the EU and the projection of national sovereignty as a global or 'world' power* ».

QUELLES INFLUENCES DE COMPORTEMENT ? OU L'EUROPE COMME POURSUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE NATIONALE PAR D'AUTRES MOYENS

(CMUE), le Comité politique et de sécurité (CPS) et l'État-major de l'Union européenne (EMUE), ou encore l'objectif global d'Helsinki, la création des forces rapides de réaction (*Battlegroup*), initiatives nées d'un compromis franco-britannique, en témoignent⁷⁶. L'intergouvernemental reste en tout cas le maître mot de cette stratégie d'influence, comme si la France maîtrisait mieux cette dimension que les aspects les plus novateurs du nouveau jeu diplomatique européen. Plus encore que l'intergouvernemental, c'est le bilatéral, à la limite le trilatéral, qui demeure le credo de nombreux diplomates français. « La PESD était une initiative bilatérale, assure-t-on parfois au quai d'Orsay. « *On travaille surtout bilatéralement, avec les Anglais sur certaines choses, comme, avec les Allemands et les Italiens sur d'autres* », renchérit-on au Sénat. De là à estimer que l'Europe est d'abord une affaire entre les grands pays, il n'y a naturellement qu'un pas, que certains partenaires européens ont tôt fait de déceler, et de fustiger (pas tous...) comme « *goût typiquement français pour le directoire* ». Un directoire « *bilatéral* » franco-britannique pour Lawrence Freedman⁷⁸, ou un « *tri-rectoire* » (France, Grande-Bretagne, Allemagne) pour Julian Lindley-French⁷⁹, difficilement compatibles en tout cas avec l'affichage d'une défense que l'on veut officiellement bien européenne. Lindley-French⁸⁰ considère à cet égard que certains États membres de l'Union européenne (comme la France) développent une « *schizophrénie stratégique*⁸¹ ». D'autres y voient un cynisme tout cartésien, visant à maintenir les intérêts nationaux français au prétexte de l'intérêt européen collectif⁸².

Cette posture n'empêche pas, au contraire, des initiatives françaises pour l'Europe, et c'est là la grande différence avec des postures britanniques par exemple. On estime que des propositions françaises pour développer l'Europe politique, l'Europe de la défense, l'Europe puissance, sont nécessaires, à condition de s'appuyer pour se faire sur des coalitions, et à condition que le maintien d'un système intergouvernemental soit garanti. Parmi les grandes initiatives françaises souvent citées pour illustrer des succès à cet égard, on retrouve la « *résurrection* » de l'UEO par François Mitterrand dans les années 80 puis l'institution du deuxième pilier dans le traité de Maastricht, les efforts de Jacques Chirac dans les années 1998-99 (Saint-Malo, Helsinki), ou plus récemment l'initiative qui a mené à une force de gendarmerie européenne⁸³, ou la création de l'accord de la Lettre d'Intention (*Letter of Intent*) permettant la restructuration de l'industrie européenne de la défense, dont le but principal était d'assurer la compétitivité des entreprises européennes. La coopération permanente structurée, nouvel outil apporté par le traité de Lisbonne, est également considérée comme allant dans le sens d'une défense européenne intergouvernementale, menée par deux ou trois États membres.....

76. Voir R.J. Pelkola, « *The European Union's Headline Goal: An Operational Assessment* », Defence Technical Information Center, 2002, p. 177. Entretiens menés à Paris, hiver 2009.

78. L. Freedman, « *Can the EU Develop an Effective Military Doctrine ?* » in St. Everts, L. Freedman, Ch. Grant, F. Heisbourg, D. Keohane, M. O'Hanlon (eds), *A European Way of War*. London: Centre for European Reform. 2004. 13-26.

79. J. Lindley-French, « *In the shade of Locarno ? Why European defence is failing* ». *International Affairs*. 2002. 78 (4) : pp 789-811.

80. J. Lindley-French, *op. cit.*, p. 791.

81. J. Lindley-French, *op. cit.*, p. 793.

82. B. Irondelle, *op. cit.*, p. 153.

83. Proposée par Michèle Alliot-Marie, intégrée en 2004 pour faire le lien entre les opérations militaires et civiles de la PESD, et regroupant les forces de gendarmerie de la France, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et des Pays-Bas.

Voir http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/decouverte/missions/internationales/presence_en_europe/eurogendfor_la_force_de_gendarmerie_europeenne.

QUELLES INFLUENCES DE COMPORTEMENT ? OU L'EUROPE COMME POURSUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE NATIONALE PAR D'AUTRES MOYENS

Pour les tenants d'une Europe « à la française », la France doit donc soutenir la politique européenne de défense dans la mesure où elle peut en être l'investigatrice. Il s'agit bien, ici d'une Europe instrument, et non d'une défense véritablement intégrée. L'Europe doit être utile à la France, pensent certains, tout en affirmant dans le même mouvement que « *sans la France, la PESD n'existerait pas*⁸⁴ ». Et d'insister sur le rôle de la France dans un certain nombre d'opérations (*Atalante, Eufor Tchad...*) « *qui ont été des succès grâce aux Français*⁸⁵ ». Hors de cette influence directe, visible, permettant ni plus ni moins de mettre l'outil européen au service des objectifs fixés par la France sans altérer ces derniers au nom d'un quelconque compromis, point de salut. C'est naturellement chez les tenants de cette ligne « dure » que l'on trouve le plus de sceptiques, convaincus que la France perd de son influence à Bruxelles, à la fois auprès de l'Union européenne où son rôle n'est plus aussi central qu'à l'époque où l'Europe comptait six États membres, et auprès de l'Otan, où l'on regrette le statut exceptionnel d'une France à la fois « dedans et dehors », qui prévalait de 1966 à 2009.

84. Entretien avec un sénateur français, printemps 2009.

85. Pour Eufor Tchad, « *si le commandement est irlandais, l'ossature de la mission est française* », estime le même sénateur, d'ailleurs rejoint sur ce point par des observateurs neutres (voir C. Major, Ch. Christian, « *Show us the way forward, Asterix. Europe needs the French involvement in ESDP* », papiers du Ceri, Paris, mars 2007, http://www.ceri-sciencespo.com/archive/mars07/art_cmcm.pdf. « *France was one of the driving forces of the European Security and Defence Policy (ESDP), which it initiated in 1998 together with the UK, thereby honouring a commitment to European defence cooperation that dates back to the early 1950ies. (...) We seek to show that France has not only been a spiritus rector of the ESDP but also its working horse* ».

4. L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

Quels sont exactement les griefs exprimés, quelles sont les limites observables, en ce qui concerne la politique française d'influence à Bruxelles ? Et, partant, quels correctifs peuvent y être apportés ? En recoupant les analyses des acteurs français et étrangers, à Paris comme à Bruxelles, au sein de l'Union européenne comme au sein de l'Otan, il est frappant de constater que plusieurs points d'accord apparaissent, et que les observations des uns et des autres convergent autour de quelques pistes relativement consensuelles. L'accord sur le constat ne signifie pas, naturellement, que les remèdes sont à portée de main. Aussi la plupart des personnes rencontrées admettent-elles soit que les moyens manquent (en budget, en personnels et/ou en temps) à une prise en compte substantielle des recommandations qui paraissent les plus évidentes, soit que la culture administrative française ne s'y prête pas encore. Mais au moins les points principaux peuvent-ils être dégagés. Ils concernent les actions suivantes : la formulation d'objectifs précis en matière d'influence, une clarification des statuts et des parcours de carrière bruxellois, une meilleure mise en réseau des Français de Bruxelles, un meilleur travail de veille sur les postes à viser et sur les agents en mesure d'y candidater, enfin une adaptation de la présence française aux nouvelles formes de diplomatie d'influence, avec notamment un plus grand investissement dans le domaine des idées et de l'expertise.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

Définir ses objectifs en termes d'influence

« Il est difficile de mener sur le terrain une politique d'influence si celle-ci n'a pas été définie en amont, ni fait l'objet d'aucune ligne directrice explicite ». Cette remarque d'un diplomate français en poste à Bruxelles, pour être frappée au coin du bon sens, n'en est pas moins forte. La palette des outils de la diplomatie moderne, pourtant largement explorée depuis quelques années par le quai d'Orsay, pourrait-être davantage sollicitée sur le terrain bruxellois : diplomatie publique⁸⁶, diplomatie militaire, « *soft power* », se conjugueraient ainsi pour transformer l'influence de position en influence de comportement. La remarque vaut naturellement au-delà du seul cas bruxellois, pour les fonctionnaires français qui représentent aujourd'hui 10 % des personnels des organisations internationales. Mais les institutions européennes emploient 30 % de ceux-ci⁸⁷. Il est donc important de commencer par penser et organiser au mieux la politique d'influence de la France dans ce domaine, au sein de groupes désormais considérés unanimement comme « l'environnement politique, diplomatique, militaire naturel » de la France⁸⁸.

1. Premier constat : les diplomates et militaires français évoluant dans les instances européennes ou atlantiques à Bruxelles estiment ne pas avoir de ligne de conduite claire en matière de promotion de l'influence française⁸⁹. « *Nous n'avons pas à avoir d'instruction sur ce point. Nous sommes au service de l'Europe. Pour le reste [c'est-à-dire l'influence politique de la France], il y a les groupes de pression, et les représentations permanentes. C'est leur travail* », estime un haut fonctionnaire européen de nationalité française. Plusieurs de ses collègues, néanmoins, estiment que « *les autres* » ont moins de scrupules. Qu'ils ont des lignes directrices, un lien plus directif avec leur administration centrale, et qu'ils s'organisent en conséquence. Ce que les faits ne confirment d'ailleurs pas toujours. Les Britanniques, à cet égard, sont souvent considérés comme les plus prompts à défendre les intérêts de leur pays, et à s'organiser en ce sens, avec une feuille de route précise.

2. Deux attitudes très différentes ont été rencontrées vis-à-vis de cette question auprès des fonctionnaires français : si certains Français employés à l'Union européenne estiment qu'un fonctionnaire européen ne doit pas être l'agent d'influence de son pays, mais rester précisément un fonctionnaire européen, d'autres regrettent de ne pas être mieux « *briefés sur ce qui est attendu [d'eux] en matière d'influence*⁹⁰ ».

3. Ensuite, plusieurs des interlocuteurs rencontrés regrettent plus précisément un manque d'écoute « à Paris » : quand bien même des Français de Bruxelles auraient des éléments à transmettre pour améliorer l'influence de la France au sein de l'Union, « *ils ne sont pas écoutés, et [...] ne trouvent pas d'interlocuteur parisien pour discuter cette dimension là de leur travail*⁹¹ ». Le problème, à leurs yeux, est donc

86. Voir N. Snow, Ph. M. Taylor, *Routledge Handbook of Public Diplomacy*, Routledge, Londres, 2008. M. Leonard, C. Stead, C. Smewing *Public diplomacy*, Foreign Policy Centre, Londres, 2002. J. Melissen (dir.), *The new public diplomacy : soft power in international relations*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2005.

87. Source : Mission des Fonctionnaires Internationaux. www.diplomatie.gouv.fr/mfi.

88. Entretien à Bruxelles, septembre 2008.

89. Entretien réalisé au Conseil européen, septembre 2008.

90. Entretien réalisé à Paris, avril 2009.

91. Entretien réalisé à Bruxelles, en mars 2009.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

bien parisien. Il ne réside pas en une mauvaise organisation des agents français à Bruxelles, mais plutôt dans une absence de considération pour cette question au sein de l'administration centrale.

4. « *On considère que l'influence de la France est naturelle. Que la France est influente parce que c'est la France. Dès lors, l'influence ne s'organise pas* », estime-t-on au Conseil⁹².

Il y a donc, parmi *certain*s agents français en poste auprès de l'Union européenne, une demande de directives « parisiennes » sur ce point. Mais cette demande est rendue complexe par le fait que chez d'autres agents, une incitation explicite à jouer la carte de l'intérêt national dans un cadre européen serait jugée inconvenante, au nom de l'idée même que l'on se fait de l'Europe et des politiques européennes communes. L'affaire est moins compliquée à l'Otan, où la plupart des Français considèrent volontiers que l'alliance atlantique est un terrain de concurrence intergouvernemental, où il n'y a donc pas de mal à défendre ses intérêts nationaux, ce qui est d'ailleurs déjà le cas. Faut-il alors édicter une ligne de conduite à tenir, sous forme explicite de « manuel de *soft power* à l'adresse des Français de Bruxelles » ? Rien n'est moins sûr. En revanche, plusieurs types d'action seraient de nature à rassurer, éclairer, les agents en poste auprès de l'Union européenne.

1. Une mise à jour régulière de la politique européenne de la France, exprimée dans un document officiel et public, aurait le double mérite de clarifier la vision publique que la France se fait de l'Europe, et de servir de document de référence à une communauté diplomatique française généralement soucieuse de respecter les orientations écrites de ce type.

2. Une réflexion nouvelle sur les thèmes de la diplomatie publique, de la diplomatie de défense⁹³ et de la diplomatie d'influence en Europe, permettrait, via des séminaires, des forums ou d'autres types d'échange, de sensibiliser les acteurs français en poste à Bruxelles, sans pour autant exiger d'eux un comportement précis, au risque de le rendre incompatible avec le fonctionnement de leur institution d'accueil.

3. Une réflexion sur l'influence « à la française » elle-même, consistant à identifier, à l'échelle des responsables de mission, les lieux, circuits et types de réunion que l'on considère important d'investir. Si chaque culture de l'influence est différente, il est important d'explicitier celle de la France : de quel type d'information, de réseau diplomatique et militaire ne veut-on pas être exclu ? À quels types de réunion estime-t-on important d'être représenté ? Que la culture bureaucratique fran-

92. *Idem*.

93. Voir notamment H. Zippe de Fabiani, « Diplomatie de défense et diplomatie préventive. Vers une nouvelle symbiose entre diplomatie et défense », *Annuaire Français des Relations Internationales* 2002, Bruylant, Bruxelles, 2002.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

çaise, par exemple, croie moins que d'autres (comme les Britanniques) aux vertus de la réunion informelle ou des listes de diffusion, cela peut se plaider. Mais où situe-t-on alors les lieux et circuits de l'influence à ne pas manquer⁹⁴? Quelques éléments de méthode, sensibilisant les agents en poste aux types d'information ou de réseaux à rechercher répondrait probablement à une demande, si l'on en croit les entretiens réalisés.

Clarifier les statuts, les parcours et les carrières bruxelloises

Au-delà des chiffres connus sur la présence française globale au sein des institutions européennes et otaniennes, plusieurs problèmes se posent.

1. En premier lieu, les statuts de ces Français sont multiples. Fonctionnaires européens et nationaux de différents niveaux, contractuels, experts nationaux détachés (END)⁹⁵, stagiaires de différents types... doivent être « *mis en musique avec des hiérarchies claires, ce qui n'est pas toujours le cas* », selon l'expression d'un responsable français.

2. Surtout, en fonction des statuts, les types de parcours et de carrières, donc les attentes et les suites à donner à un passage bruxellois, diffèrent largement. Ces attentes sont mal connues de l'administration et des services des ressources humaines : « *C'est à moi de regarder les postes vacants et d'œuvrer personnellement pour obtenir un poste correspondant à mes compétences, pourtant acquises et consolidées au sein de l'administration française* », regrettent certains. Ou encore, chez les militaires : « *Dans mon corps d'armée, il y a une mauvaise connaissance des postes à pourvoir et tout simplement des postes au sein des institutions européennes dans leur ensemble*⁹⁶ ». Les services des ressources humaines, civils ou militaires, n'auraient qu'une vision incomplète des postes, et des fonctions accomplies par les diplomates ou les officiers. D'où un manque de suivi des personnels en poste.

3. On connaît l'importance, pour l'exercice de l'influence, « *des aptitudes de socialisation informelle, à œuvrer dans le monde de la négociation et de la mise en réseau*⁹⁷ ». Ces aptitudes s'acquièrent dans le temps, se cultivent, et pour reprendre les mots d'un officier français à Bruxelles, « *s'apprennent de l'intérieur*⁹⁸ ». Cela amène, dans cette perspective de prise en compte de l'influence, à considérer le pas

94. Sur ce point, voir M. Loriol, « Les enjeux actuels de l'évolution des métiers de la diplomatie », in L. Badel, St. Jeannesson (dirs), *Diplomaties en renouvellement, Les Cahiers Irice*, n°3, 2009. J. Kurbalija (dir.), *Knowledge and diplomacy*, DiploPublishing, La Valette, 1999. C. Ross, *The Inevitable Diplomat ; Dispatches From an Unaccountable Elite*, Cornell University Press, Ithaca, 2007.

95. La France est le premier pourvoyeur d'Experts nationaux détachés (END) au sein de l'Union européenne.

96. Entretiens réalisés à Bruxelles.

97. J-P. Maulny, B. Nivet *op. cit.*

98. Entretien réalisé à Bruxelles, en mars 2009.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

sage à Bruxelles d'un agent comme un investissement. D'où la notion de « retour sur investissement », qu'il convient d'intégrer davantage. Et de ce point de vue, les griefs sont nombreux. Les acteurs français interrogés, dont les capacités d'adaptation sont souvent louées par leurs autres collègues, regrettent à la fois le peu de valeur qu'un passage bruxellois ajoute à leur carrière, et l'insuffisance de formations reçue préalablement à leur départ⁹⁹. Les personnels, chez les civils mais peut-être plus encore chez les militaires, estiment que pour gravir les échelons dans l'administration française, il est préférable de ne pas trop s'éloigner de la capitale¹⁰⁰. Ce qui ne contribue évidemment pas à la valorisation de l'expatriation...

4. De la combinaison de ces trois points résulte un effet pervers qui agit directement sur l'exercice possible d'une influence française : la différence des statuts, le manque de perspective claire au retour en France, et la faible valorisation d'une expérience d'expatrié pourtant rémunératrice sur le plan du salaire¹⁰¹, peut amener certains personnels en poste à une fuite en avant pour prolonger leur expatriation. Cet objectif peut même devenir prioritaire à leurs yeux, au détriment d'une logique d'influence collective. Pire encore, les autres Français sur place, ou candidats à les rejoindre, deviennent des concurrents potentiels davantage que des équipiers dans une stratégie nationale. Les dysfonctionnements qui résultent de cette situation s'imaginent dès lors aisément.

Si tout n'est pas à revoir dans la gestion des ressources humaines françaises à Bruxelles, loin s'en faut, les points mentionnés ci-dessus peuvent faire l'objet d'un traitement.

- En premier lieu, l'établissement d'un bilan des compétences acquises accompagné d'un suivi de carrière personnalisé, est réclamé par de nombreux agents. S'il est difficile, faute de ressources et de temps, d'aller beaucoup plus en détail dans ce suivi que les efforts déjà consentis, une réflexion peut tout de même être lancée sur ce point.

- L'organisation d'un soutien au sein de l'administration française pour passer les concours européens fait également l'objet de nombreuses demandes. Au ministère de la défense par exemple, les formations dispensées dans l'armée pour accéder à des postes au sein de l'administration française ou à l'Otan, qui sont fort appréciées, pourraient être étendues à la préparation des concours de l'Union européenne. C'est du moins une suggestion entendue plusieurs fois¹⁰². La formation des officiers avant un départ bruxellois, notamment, est parfois jugée insuffisante pour travailler dans les instances européennes¹⁰³.

99. Parmi les témoignages recueillis à Bruxelles, en mars 2009, quelques citations : « Le retour sur investissement est inexistant. Les Français ont beaucoup de mal à valoriser les expériences des personnels détachés [...] une fois rentrés en France. Il n'est pas automatique qu'un Français se retrouve à un poste où il pourrait mettre en avant ses compétences acquises. C'est malheureusement souvent le contraire qui se produit ».

100. « Mieux vaut être à Paris plus proche du chef que loin de lui ». Entretien réalisé à Bruxelles, mars 2009.

101. Ce qui peut d'ailleurs aussi contribuer, parfois, à rendre le retour plus difficile : « On nous reproche d'avoir gagné de l'argent. On estime qu'on a mis une cagnotte de côté. Et donc, que nous ne sommes pas prioritaires pour un poste intéressant » (entretien à Bruxelles, juin 2008).

102. « Pour accéder à ce type de postes, il faut passer des concours de très haut niveau. Or les personnes qui souhaitent se présenter à ces concours n'ont pas assez de soutien au sein de leur administration ». « Pour les postes à l'Otan, la RP française auprès de l'Otan prépare à l'oral. Mais nous n'avons pas d'équivalent pour les institutions de l'Union européenne. En comparaison, les Allemands reçoivent une formation sur l'Union européenne. C'est d'ailleurs en Allemagne que j'ai développé mes connaissances sur la PESD ». « La première fois que l'on m'a parlé des mécanismes de la PESD, c'était en Allemagne. Les Allemands semblent davantage dotés des outils pour préparer leurs officiers à des cursus européens ». Entretiens à l'agence européenne de défense, été 2009.

103. « Avant de partir pour Bruxelles, j'ai reçu une formation sur l'Otan-Union européenne de 10 jours. Un peu léger mais de bonne qualité... mais j'avais auparavant suivi une formation universitaire qui m'a permis de m'insérer plus aisément dans les circuits bruxellois ». Entretien à l'état-major de l'Union européenne, septembre 2009.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

- Comme on le constate ici, et plus généralement dans les entretiens réalisés, les parcours intellectuels diplomatiques et militaires pourraient être plus liés. Faut de quoi les militaires se plaignent de ne pas être suffisamment au fait des arcanes de l'Europe politique, et les diplomates, de ne pas toujours maîtriser la dimension plus purement militaire de la PESD (capacités, armements, éléments de connaissance des terrains sur lesquels l'Europe s'engage, etc.). Sur ce point, des échanges plus fournis entre ces deux mondes seraient sans doute les bienvenus.

Organiser les acteurs français en réseaux

On l'a vu plus haut, la cohérence de la « communauté » française à Bruxelles souffre de la diversité des statuts, et des craintes entretenues par les uns et les autres à propos de leurs propres parcours personnels. Or la culture européenne implique non seulement une meilleure connaissance des mécanismes institutionnels et informels de la gouvernance européenne, mais également une meilleure articulation entre les différents acteurs. La capacité à mettre sur place un réseau entre l'ensemble des acteurs et à le développer constitue un impératif. Sur ce point, la représentation française¹⁰⁴ auprès de l'Union européenne (RPUE) fait un effort apprécié de beaucoup. Des réunions ont lieu régulièrement au sein de la RP pour réunir les Français qui travaillent sur les questions de défense et sécurité. L'initiative récente d'une lettre brève mais mensuelle de la Représentation militaire française de Bruxelles, est également très appréciée, et considérée comme un outil intégrateur important. Néanmoins des améliorations semblent possibles.

1. Les outils semblent manquer pour identifier puis rassembler, animer et développer sur une base régulière un réseau français plus soudé, qui comprendrait par exemple les fonctionnaires européens de nationalité française, les acteurs non gouvernementaux (*think tanks*, etc.), voire les stagiaires français présents à Bruxelles, éléments toujours extrêmement enthousiastes et la plupart du temps de bon niveau.

2. Lorsque de telles mises en réseaux existent, elles relèvent de prises d'initiatives personnelles, et dépendent d'individualités, dont le caractère, la nature ou la connaissance du terrain sont à l'origine de telles initiatives. Mais il s'agit d'initiatives le plus souvent informelles, qui ne s'inscrivent dans aucune ligne de conduite écrite ni aucune politique centralisée, et encore moins suivie depuis Paris.

3. De l'aveu même des acteurs français de la RPUE, tout le monde regrette cette situation, mais se heurte là à un dilemme difficilement dépassable : pour réussir à mobiliser les principaux intéressés, les initiatives visant à réunir les Français et à les sensibiliser à ce qui les rassemble, doivent être prises par des hautes autorités (« *si nous sommes réunis par le chef de la RP [à l'époque Pierre Sellal], nous viendrons*

104. <http://www.rpfrance.eu/spip.php?rubrique208>.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

évidemment »). Or ces acteurs ont bien évidemment un emploi du temps qui ne leur permet pas de faire ce travail sur une base régulière ni à un rythme fréquent. Et s'il est fait pas d'autres acteurs, plus « juniors », dont l'enthousiasme et la disponibilité sont plus grands, alors la communauté française sur le terrain ne suit pas. « *Elle agit comme un consommateur rationnel : les gens jouent le jeu collectif à partir du moment où ils y trouvent un intérêt. Si Pierre Sellal, Claude-France Arnould ou un acteur de haut niveau nous invite à nous réunir, nous viendrons, en attendant une rétribution symbolique. Dans le cas contraire, quel intérêt ?*¹⁰⁵ ».

Comment résoudre alors ce dilemme ?

Le sens de l'influence collective et de la mise en réseau ne se décrète pas. Il peut à la limite s'organiser ou faire l'objet d'un encouragement. Mais les autres partenaires de la France font-ils vraiment mieux qu'elle, comme les Français en sont persuadés¹⁰⁶? Chaque pays, sur ce point, connaît les mêmes affres : stratégies individuelles des agents en poste, et manque de temps de la part des représentations permanentes pour organiser la collectivité. Pour autant, quelques pistes peuvent être explorées.

- La première consiste à développer les initiatives de type « Lettre » (comme la lettre de la mission militaire française), qui demeurent très suivies, et qui peuvent contribuer à souder une communauté expatriée, ou tout au moins à insister sur la nécessité de travailler en ce sens. Les nouveaux outils du web, à cet égard (blogs, groupes de discussion, etc.) peuvent être exploités.
- Les réunions régulières, avec présence (ou au moins intervention, voire apparition) d'autorités importantes (sur place en permanence ou bien de passage) sont très prisées, et à ce titre demeurent mobilisatrices. Elles peuvent être développées.
- Pour les rendre plus efficaces encore, un travail de veille sur les personnes à inviter est essentiel. Chronophage (l'entretien d'un fichier de qualité reste une tâche très lourde) mais ô combien rémunérateur, il permet d'offrir aux personnes ainsi rassemblées une possibilité précieuse de *networking*, perspective qui réconcilie la nécessité d'une action collective avec les stratégies personnelles.

105. Entretiens réalisés à Bruxelles, juillet 2008.

106. Le plus souvent, c'est l'organisation des Britanniques qui est saluée : « *Les Anglais sont très bons. Ils sont très soudés. Ils ont conscience d'être un même groupe qui doit œuvrer dans le même sens* ». Mais les Britanniques eux-mêmes disent la même chose des Français... Pour le reste, les perceptions oscillent entre éparpillement et fantasme : « *Les Allemands sont très bons. Ils ne lâchent rien* », « *Les petits pays ont des communautés très solidaires* », « *Les Méditerranéens sont moins organisés que les gens du nord* », « *Les nouveaux entrants jouent plus collectif, ils se serrent les coudes* ». On le voit, il ne résulte pas de ces entretiens menés à Bruxelles à différents moments en 2008 et 2009, une conclusion très scientifique des stratégies d'influence des États membres de l'Union européenne...

107. Entretien au Conseil européen, Bruxelles, juillet 2008.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

- Ce travail de mise en réseau ne doit pas s'arrêter aux seuls Français. « À chaque fois qu'une initiative a été prise [par un responsable français] pour réunir ses collègues, discuter avec eux, aller les voir régulièrement, cela a été énormément apprécié. Cela contribue également à combattre l'image d'une certaine arrogance française. Nous devons aller au-devant de nos collègues européens, les inviter, aller les voir, montrer tout l'intérêt que nous avons dans leur travail, et montrer que nous les apprécions, que nous les écoutons, que nous sommes curieux de savoir comment ils répondent aux questions que nous nous posons aussi de notre côté. Prendre l'initiative d'échanges entre eux et nous. Leur permettre, aussi, de mieux nous connaître¹⁰⁷ ». La mise en réseau des Français, en d'autres termes, doit se faire au-delà de la communauté française.

Entamer un double travail de veille sur les postes à occuper et sur le vivier de titulaires potentiels

Le repérage des postes à pourvoir et la mise en adéquation de ces deux parties de l'équation constituent bien évidemment des éléments-clefs d'une politique d'influence. Les objectifs de la Mission des fonctionnaires internationaux (MFI), organisme français rattaché au ministère des affaires étrangères, vont dans ce sens, comme l'indique la « littérature » de cet organisme : « a) détection des postes vacants, b) information sur les postes, c) recherche de candidatures de qualité, d) *lobbying* auprès des organisations par l'intermédiaire des représentations permanentes et des ambassades ». Mais sur le terrain européen, l'affaire est moins simple. Sur le front otanien, les règles sont suffisamment précises, surtout en ce qui concerne les militaires (grades exigés, par exemple), pour que l'on sache relativement tôt quel type de poste il est important de viser, et pour que l'on ait une idée des personnels qui répondraient aux exigences requises. Du côté de l'Union européenne en revanche, la plupart des Français interrogés sur place estiment qu'il est possible de mieux viser les postes d'influence, de mieux préparer le remplacement des Français en poste à Bruxelles sur le départ, tout en admettant la difficulté de la tâche : « Une meilleure veille des institutions et des postes à pourvoir est souhaitable, mais cela demande un travail quotidien ». « Bien sûr, il faut entretenir un vivier, un fichier, en permanence. Mais qui a le temps de faire cela ? C'est une tâche énorme. Et soyons lucides : les autres pays ne le font pas non plus », estiment des diplomates français à Bruxelles¹⁰⁸. La MFI a développé dans les dernières années des bases de données d'experts et viviers de spécialistes dans les domaines les plus divers, qui, selon la perception générale, a considérablement amélioré la réactivité et l'anticipation de la France sur les postes à pourvoir. Néanmoins trois séries de points à améliorer se dégagent encore.

108. Entretiens réalisés en juin 2008, en mars 2009.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

1. Il n'existe pas à proprement parler de lieu ni de personnels explicitement affectés à cette tâche de veille des postes et des agents dans une perspective d'influence. Il s'agit d'une tâche à temps plein, qui diffère légèrement de celle de la MFI (mais qui peut naturellement se combiner avec elle), dans la mesure où il s'agit d'un travail de terrain, qui doit se spécialiser dans les instances européennes, entretenir des réseaux d'information sur place.

2. Si la France peut compter d'une part sur d'excellents services de veille sur ses ressources humaines à l'international et en Europe (comme celui de la MFI précisément), et d'autre part sur une analyse politique de qualité (y compris sur l'influence) de la part de ses hauts diplomates ou de ses hautes autorités militaires, le lien entre les deux se fait mal. En d'autres termes, les lieux où l'influence peut être « pensée » ne possèdent pas nécessairement sous la main le panorama nécessaire des éléments requis en matière de ressources humaines, ni la carte exacte et mise à jour des postes vacants à tous les échelons. Tandis que les services qui détiennent ces informations, de leur aveu même, « *n'abordent pas cette question en termes d'influence* » ; « *ce n'est pas [leur] travail*¹⁰⁹ ».

3. Enfin, reste le point déjà abordé plus haut, d'une « *certaine tendance française à ne viser que les postes les plus hauts, les plus visibles, les plus prestigieux, au détriment des postes « d'entrées-sorties*¹¹⁰ », plus modestes mais importants en termes d'influence, d'information, de présence dans les rouages européens¹¹¹. Si l'obtention d'un poste phare démontre en effet le poids politique de la France en Europe, elle ne constitue pas la clef définitive de notre question de l'influence... En premier lieu parce que la présence d'un représentant d'un État donné à un poste-clé ne signifie pas que cette personne aura automatiquement toute latitude d'action. Il pourra même être « bordé » par d'autres agents, d'autres nationalités, qui réduiront sa marge de manœuvre. Par ailleurs, la lutte politique qu'il aura fallu mener pour obtenir ce poste élevé, laisse des traces politiques entre les partenaires, et empêche, dans la complexité du jeu bruxellois, de postuler ensuite à d'autres lieux d'influence plus discrets mais qui auront peut-être été plus efficaces. « *Plutôt que de viser tel poste prestigieux en nous grillant auprès des autres, il aurait peut-être été plus efficace de se renseigner sur les positions plus subtiles à pourvoir*¹¹² ». D'autant que la recherche de « prestige » est une mauvaise connaissance des rouages européens qui est évoquée ici en filigrane, par quelques uns (pas tous) des interlocuteurs rencontrés¹¹³.

109. Entretiens réalisés à Bruxelles, juillet 2008.

110. Entretien réalisé à Bruxelles, juillet 2008, mars 2009.

111. Ce point avait également été relevé par B. Nivet, J-P. Maulny, *op. cit.*

112. Entretien réalisé à Bruxelles, juillet 2008.

113. Le scénario cauchemar ayant été caricaturé en ces termes par l'un des agents rencontrés : « *On impose un type à nous à un poste important, en agissant à haut niveau politique, on se fâche avec tout le monde pour ça, on est ensuite obligé de se taire pendant un bon moment, et immédiatement le type en question se fait border par trois Britanniques qui deviennent ses adjoints et ont tôt fait de le phagocyter... Voilà ce qu'il faut éviter* ». Entretien réalisé à Bruxelles, juillet 2008. À noter que notre interlocuteur n'a pas dit que ce scénario était réel.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

Pour contrer ces inconvénients, plusieurs pistes ont été suggérées.

- Une étude prospective sur les postes à pourvoir qui intéressent la France, pourrait tout à fait être assumée. Elle serait menée en « *interrogeant les agents en poste à Paris et à Bruxelles, sur ce qui constitue, à leur avis et dans la pratique quotidienne concrète de leur métier, les lieux importants de la décision, de la mise en œuvre, de l'influence*¹¹⁴ ». Plutôt que de théoriser l'influence, il s'agirait en quelque sorte de la repérer en faisant parler les agents du terrain.

- Le suivi d'un vivier de personnes est difficile à mettre en place. Il est nécessaire néanmoins. Cette tâche peut être facilitée à deux égards. En premier lieu, afin d'éviter, selon l'expression de l'un de nos interlocuteurs, « *de réinventer la roue à chaque changement de poste* », une meilleure utilisation des compétences déjà acquises au contact de l'Europe, donc un meilleur suivi de carrière (point déjà mentionné plus haut) s'impose¹¹⁵. Par ailleurs, plutôt que de tout vouloir centraliser dans un fichier unique du « vivier » des bons candidats potentiels aux postes importants (fichier appelé à évoluer quasi quotidiennement et qui demande un traçage extrêmement difficile des personnes), il est préférable de mettre en place un « réseau des réseaux », avec des relais chargés, par thème ou par lieu, de prospecter de manière plus décentralisée. Ce qui implique de charger explicitement plusieurs personnes de se livrer à ce travail, « *tout en conservant une position opérationnelle pour ne pas être déconnecté [de la réalité professionnelle] ni déconsidéré par ses collègues*¹¹⁶ ».

- Par ailleurs, cela n'empêche pas de remédier au problème déjà soulevé, d'une absence de service – ou de lieu – explicitement chargé de centraliser, coordonner, mettre à jour les éléments ainsi recueillis, afin de mettre en adéquation l'offre et la demande en matière de postes influents à pourvoir. Concrètement, la création d'une petite unité, de quelques personnes seulement (trois à cinq suffiraient, selon plusieurs personnes interrogées), située à Bruxelles, seraient une interface utile entre le travail réalisé par la MFI, les informations apportées par les « réseaux des réseaux » mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire une interface entre Paris et Bruxelles.

Jouer la carte d'une diplomatie publique fondée entre autres sur les *think tanks* et la diffusion d'idées

Enfin, reste le constat souvent douloureux, et relevé par de nombreux rapports récents, d'une présence française encore insuffisante sur les fronts de l'expertise¹¹⁷ et de la circulation des idées. La question posée ici est celle de la présence française sur le terrain auprès des acteurs autres que purement institutionnels. Auprès de ces acteurs qui,

114. Entretien réalisé à Paris, septembre 2009.

115. Les autres font-ils mieux que la France en la matière? Là encore, la question n'est pas tranchée. Plusieurs diplomates français estiment que non. Plusieurs interlocuteurs étrangers estiment quant à eux que la France est « *l'un des pays qui se sort le mieux de ce problème difficile* ». D'autres enfin, rencontrés par exemple à l'agence européenne de défense, estiment que « *les Allemands sont plus forts que les Français, ils repositionnent leurs experts, les forment, et utilisent mieux leurs parcours antérieurs* ». D'autres encore, à propos des militaires, estiment que les Britanniques « *prennent mieux en considération les objectifs de carrières des officiers* ». Ces jugements restent partiels, subjectifs, et demeurent à ce stade invérifiés.

116. Entretien réalisé au Cops, Bruxelles, juin 2009.

117. Voir à cet égard le rapport rédigé par Nicolas Tenzer, « L'expertise internationale au cœur de la diplomatie et de la coopération au XXI^{ème} siècle. Instruments pour une stratégie française de puissance et d'influence », *op. cit.*

118. Entretien réalisé à Bruxelles, en mars 2009.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

selon l'expression d'un fonctionnaire français, « *font l'Europe au quotidien*¹¹⁸ ». La fondation *Notre Europe*, dans ses rapports annuels, a déjà insisté sur ce point, regrettant par ailleurs l'attention insuffisante qui est portée à Paris à cette lacune¹¹⁹. L'absence française dans le monde pourtant pléthorique des *think tanks* bruxellois en matière de défense, de sécurité, de relations internationales, est au cœur de ce problème. Problème à la fois de culture et de moyens. Ces acteurs, trop souvent jugés périphériques en France, méritent une attention particulière qui leur est pourtant rarement accordée. D'une part, comme le rappellent plusieurs militaires et diplomates français, « *parmi les personnes qui travaillent [à Bruxelles] sur la PESD [et la Pesc], il y en a davantage dans ces réseaux que chez les officiels des États membres et des institutions européennes*¹²⁰ ». Il est donc important de les identifier, tant ils sont partie intégrante, avec leur culture, leurs réseaux, leur expertise, de la vie bruxelloise en matière d'Otan, de Pesc et de PESD. En lien souvent avec les ONG, autres acteurs non gouvernementaux très présents physiquement dans la capitale européenne, ils interagissent constamment avec les institutions dans le domaine stratégique. Leur rôle, à cet égard, est multiple. Un rôle d'information d'abord, tant leurs sites et leurs publications sont fournis, et présentent une réelle densité de faits, chiffres et données sur l'actualité stratégique. Un rôle d'animation du débat ensuite, puisqu'un grand nombre de ces acteurs défendent une vision, soutiennent un projet politique, sont proches d'une mouvance ou d'un parti, et à ce titre cherchent à faire l'actualité par des prises de position qui peuvent être fortes et polémiques. Ce débat offre également une tribune aux responsables politiques ou administratifs, souvent invités, et qui trouvent là un excellent moyen de relayer ou publiciser des positions nationales. Un rôle « d'entrepreneur de normes¹²¹ » ensuite, dans la mesure où les idées ainsi véhiculées auprès d'un réseau important et de haut niveau finissent par s'ancrer dans les esprits¹²². Un rôle d'expert également, puisque ces acteurs sont également sollicités (notamment par les institutions européennes) à un double niveau. Essentiellement pour livrer des études en réponse à des demandes précises, mais également pour participer à la réflexion et mise en œuvre d'actions extérieures de l'Union européenne sur le terrain. Enfin, et compte tenu des points déjà mentionnés ci-dessus, un rôle de contrôle politique, dans la mesure où ces acteurs ne se privent pas, en plus de leurs propres analyses, d'évaluer la portée, le succès, les avancées et les limites des politiques menées, pour ensuite formuler des recommandations et suggérer des réajustements¹²³.

Une plus grande implication des Français de Bruxelles dans ces réseaux dits informels, apparaît donc hautement souhaitable. Or plusieurs insuffisances apparaissent sur ce point.

119. <http://www.notre-europe.eu/fr/>.

120. Voir également les développements consacrés à cette question par B. Nivet et J-P. Maulny, *op. cit.*

121. Cf. Elgstrom, Ole, « Norm negotiations. The construction of new norms regarding gender and development in EU foreign aid policy », in *Journal of European Public Policy*, 7, 3, pp 457- 476.

122. Les concepts qui s'inscrivent aujourd'hui comme des référentiels au sein du débat sur la PESD, tels que la réforme du secteur de la sécurité (RSS), le tryptique désarmement, démobilisation, réintégration (DDR), les questions de genre, de droit de la guerre, de lutte contre le phénomène des enfants-soldats, ont été d'abord développés par les réseaux d'acteurs anglo-saxons, puis relayés et largement diffusés dans la société civile.

123. Ils le font soit de leur propre initiative, soit sur demande de certains acteurs institutionnels.

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

1. L'utilisation des *think tanks* comme relais politiques est peu explorée par les représentants nationaux, ce qui prive l'influence française potentielle d'une diplomatie publique aux relais pourtant efficaces. L'affaire peut être facilement réglée dans la mesure où la quasi-totalité des représentants français rencontrés sont très largement favorables à une plus grande implication dans ces réseaux, et à une intervention plus régulière des fonctionnaires français davantage dans les conférences, rencontres ou séminaires qui y sont organisés.

2. Un double obstacle semble freiner ce mouvement pourtant souhaité par beaucoup. L'emploi du temps des décideurs d'une part (« *où voulez-vous que nous prenions le temps de participer à des conférences, même si elles nous intéressent ?* »), l'hésitation, d'autre part, qu'il peut y avoir chez eux (mais bien moins, faut-il le rappeler, que chez les universitaires de l'hexagone...) à venir discuter publiquement avec une multitude d'interlocuteurs, à bâtons rompus, souvent en anglais, et surtout à égalité de traitement, ne facilitent pas une meilleure participation. L'enjeu de celle-ci va pourtant bien au-delà de la simple question de l'intérêt intellectuel de ce type de manifestation : « *même si on n'y apprend pas toujours grand-chose, nous savons qu'il faut en être, et faire partie du réseau. Mais au dernier moment, nous reculons : une demi-journée passée là-dedans plutôt qu'à traiter nos dossiers en retard au bureau, cela nous paraît insupportable*¹²⁴ ».

3. Comme on l'a vu plus haut, le développement de l'influence française ne se fait pas avec la seule communauté française, mais également grâce à l'aide de tous ceux avec lesquels « *il existe une vraie convergence de point de vue et où le relais de nos idées*¹²⁶ *s'effectuent*¹²⁵ ». Or, si des efforts réels sont effectués par la représentation permanente pour entretenir une cartographie précise de ce monde bruxellois des diffuseurs d'idées, le contact avec eux pourrait être plus étroit. De l'aveu même d'un certain nombre de représentants de ces organismes, les Français « *ne sont pas ceux [qu'ils voient] le plus...* ». Manque de maîtrise, là encore, du jeu bruxellois, de ses acteurs et réseau informel ? Manque d'intérêt pour ce monde dont on sous-estime l'impact ? Là encore, il s'agit plus vraisemblablement d'un manque de temps et de ressources, ou du choix d'autres priorités. Car les acteurs français interrogés sont parfaitement conscients de l'enjeu¹²⁷, qui avait d'ailleurs été rappelé par le Conseil d'État lui-même en 2007 : « *Si la France n'alimente pas le champ de bataille des idées et des projets, elle sera inéluctablement acculée à des propositions purement défensives, face à d'autres conceptions dont elle éprouvera le plus grand mal à éviter qu'elles ne triomphent*¹²⁸ ». Et les autres francophones de Bruxelles, institutionnels ou issus du monde des *think tanks*, réclament un plus grand inves-

124. Entretien réalisé à Bruxelles, juillet 2008.

125. Entretien réalisé à Bruxelles, mars 2009.

126. On consultera notamment le remarquable annuaire des *think tanks* bruxellois, tenu à jour par la RPFUE, avec un calendrier des manifestations organisées par ces organismes. <http://www.rpfrance.eu/spip.php?rubrique172>.

127. Les institutionnels français ont de l'estime pour ce type de production : « *Les publications françaises sont souvent très riches [...]. Elles ont une plus-value à apporter au sein des débats d'idées sur la scène bruxelloise ; toutefois, des produits en seule langue française ne peuvent s'implanter dans le marché des idées à Bruxelles* ». Entretien à la RPUE, Bruxelles, juillet 2009.

128. Conseil d'État, Rapport public 2007 ; *op. cit.*

L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES : CONSTATS COMMUNS ET PISTES POSSIBLES

tissement français : « *Les grandes ONG, les grands centres de recherche à Bruxelles sont majoritairement anglo-saxons pour ne pas dire britanniques. Ils ne parlent pas français. Il faut pour nous, francophones, s'intégrer, s'adapter culturellement, apprendre [...] s'affirmer. La compétitivité est très forte entre les centres de recherche à Bruxelles tant en financements que pour la reconnaissance*¹²⁹ ». Et un autre francophone non français de prévenir, à partir de la même analyse mais dans un entretien antérieur : « *sans l'implication de la France dans cet effort, nous n'y arriverons pas*¹³⁰ ».

Comment les acteurs français peuvent-ils alors s'appuyer sur des supports plus solides pour s'insérer dans ce maillage intellectuel hautement compétitif ?

- En premier lieu, une sensibilisation plus forte pourrait être menée, au plus haut niveau de l'administration, sur l'importance de ces réseaux, en reprenant d'ailleurs quelques-uns des arguments livrés par nos partenaires : la France donne trop la primauté aux réseaux politiques sur les réseaux d'experts, et se trouve ainsi démunie, par rapport à d'autres, en matière d'argumentation technique, de circulation de l'information, et même de ressources humaines. « *Il importe de faire passer le message à nos compatriotes de Bruxelles, mais surtout à nos autorités parisiennes, que les réseaux et les individualités politiques ne font pas tout. L'Europe se joue de moins en moins sur le poids des notables, et de plus en plus sur le savoir-faire des experts*¹³¹ ».

- Un contact étroit avec les *think tanks* présents à Bruxelles doit être cultivé. Il importe non seulement de suivre leurs travaux (ce qui est fait), mais aussi d'intervenir dans leurs manifestations, de fréquenter plus régulièrement les dirigeants et les chercheurs de ces *think tanks*, de leur soumettre les idées françaises, de travailler avec eux, même si aux yeux de beaucoup d'acteurs institutionnels français, le temps ainsi passé n'apparaît pas a priori comme rémunérateur : « *Nos décideurs ont toujours l'impression qu'un petit déjeuner avec un patron de think tank, ou une intervention à une table ronde pendant une après-midi entière est une perte de temps, car elle n'apporte pas de résultat immédiat. C'est là qu'ils se trompent. Le résultat vient de l'accumulation, de la complicité patiemment construite, du club d'habitues qui se forme, de l'imprégnation mutuelle des idées. Mais c'est vrai : c'est long...*¹³² ».

- Et, naturellement, il importe d'encourager la présence de *think tanks* français ou d'inspiration française à Bruxelles. Plusieurs points doivent être mentionnés ici. En premier lieu, il s'agit d'éviter le saupoudrage, en permettant l'installation de quelques acteurs français substantiels, c'est-à-dire comptant au moins une quinzaine de personnes, avec les moyens de fonctionner. Rien n'interdit par ailleurs aux *think tanks* français qui n'ont

129. Entretien avec un responsable de *think tank* à Bruxelles, mars 2009.

130. Entretien avec un responsable de *think tank* belge à Bruxelles, juillet 2008.

131. Entretiens à Bruxelles, juillet 2008.

132. *Idem*.

pas d'antenne bruxelloise, de cultiver régulièrement les réseaux de la capitale européenne à 1h25 de Paris. Les efforts déjà menés en la matière¹³³ doivent ainsi être amplifiés. Ils doivent l'être en gardant à l'esprit la priorité d'une insertion véritable dans le tissu bruxellois : la publication de *papers* en anglais, et le développement de coopérations avec les *think tanks* et ONG d'autres pays, devront ainsi y trouver toute leur place.

133. L'Institut français des relations internationales a ainsi établi une antenne à Bruxelles, dirigée par Susanne Nies. <http://www.ifri.org/index.php?page=detail-centre-recherche&id=28>.

CONCLUSION

La France reste un acteur important à Bruxelles. L'histoire, son poids politique, culturel, diplomatique, militaire, démographique et économique, lui ont conféré une place centrale. L'actualité l'a confirmé : avec la présidence française de l'Union européenne du second semestre 2008, les nominations qui ont accompagné la nouvelle architecture européenne fin 2009, et son retour dans le commandement intégré de l'alliance atlantique, la France intéresse, et l'étude de sa politique étrangère comme de sa défense redevient à la mode dans les circuits d'experts internationaux. L'apparition puis le renforcement, au fil des dernières années, de militaires aux côtés des diplomates, a encore renforcé cette influente présence française¹³⁴. Pour autant, sa position n'est jamais acquise. Et l'influence se cultive. Très clairement, les règles de fonctionnement explicites et implicites de l'Union à 27 comme de l'Otan à 28, se jouent sur un mode qui n'est pas familier à l'administration hexagonale, ni même, peut-être, à son tissu d'experts. Des adaptations sont donc nécessaires. Nous avons identifié ici cinq grands domaines en la matière, et avancé quelques suggestions, issues le plus souvent des analyses livrées par les acteurs concernés eux-mêmes. Certaines évolutions nécessitent de simples ajustements techniques, peut-être un choix différent en termes d'allocation de moyens, ou la mise en œuvre, même modeste, d'idées qui circulent déjà dans les esprits « autorisés ». D'autres, en revanche, pourraient réclamer de travailler plus en profondeur sur les cultures et *habitus* bureaucratiques, administratifs, sur les usages classiques de la gestion des ressources humaines, chez les civils comme chez les militaires.

L'enjeu est clairement stratégique, au sens le plus noble du terme, et c'est la raison de son traitement ici. À la veille de changements importants dans le paysage stratégique euro-atlantique, il importe en effet de se pencher sur les dimensions politiques, sociologiques, administratives, intellectuelles, de la pratique de l'influence en milieu allié. Ce travail est naturellement loin de répondre à toutes les questions posées. Il ouvre simplement un agenda de recherche, qui mériterait que l'on prenne l'initiative d'une véritable sociologie politique comparée de l'influence. Celle-ci devrait mobiliser un vaste éventail d'acteurs et d'observateurs, d'experts et de décideurs, de civils et de militaires, qui doivent y travailler ensemble, pour examiner au mieux les hypothèses ainsi dégagées.

134. Voir N. Bagayoko-Penone, « Les officiers français et la construction européenne : l'europanisation du point de vue des acteurs de la défense » . Les documents du C2SD, no 77, 2005, p.203 http://www.c2sd.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/BAGAYOKO_militaires_construction_europeenne_2005.pdf

CONCLUSION

Parmi les priorités de cet agenda de recherche, les lieux de pouvoir européens naissants ou confirmés, qu'il s'agira d'investir et d'investiguer, pour mieux en connaître les rouages et la sociologie. Le nouveau service européen d'action extérieure de l'Union européenne en fait indéniablement partie, tout comme d'autres lieux de pouvoir créés par le traité de Lisbonne, mais également, à l'Otan, où les liens et courroies de transmission entre les activités bruxelloises et celles de Norfolk devront être étudiés de près. De la même manière, et au-delà de Bruxelles, les lieux de formation des futures élites européennes et transatlantiques, qui vont du Collège européen de Bruges au Saint Antony's College d'Oxford en passant par la London School of Economics ou l'Institut européen de Florence – et pas seulement Sciences-Po et l'Ena... – doivent être connus des personnels français (et apprendre eux-mêmes à connaître les positions françaises). Les lieux de diffusion d'idées (principaux *think tanks* européens), ou les lieux d'expression des normes (comme Wilton Park, en Grande-Bretagne¹³⁵), doivent faire l'objet de davantage d'attention également. En un mot, il faut que les acteurs comme les observateurs français se familiarisent d'urgence avec les acteurs et les lieux qui comptent en Europe, en matière d'action extérieure, de sécurité et de défense. L'étude de l'exercice de l'influence, thème sociologique important des études stratégiques, doit être largement développée. Le chantier est ouvert.

135. <http://www.wiltonpark.org.uk/>

Bibliographie

Ouvrages

BAGAYOKO-PENONE, Niagalé, *Les officiers français et la construction européenne : l'euro-péanisation du point de vue des acteurs de la Défense*, Paris, Les documents du C2SD, 77, 2005.

http://www.c2sd.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/BAGAYOKO_militaires_construction_europeenne_2005.pdf

BETONCINI, Yves et CHOPIN, Thierry, *Le Parlement européen : un défi pour l'influence française*, Paris, Fondation Robert Schuman, 2004.

BUFFOTOT, Patrice, *La défense en Europe*, Paris, La documentation française, Éditions successive en 1995, 1998, 2001, 2005.

BULMER, Simon et LEQUESNE, Christian, *The member states of the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

CHARILLON, Frédéric, « La régionalisation de la politique étrangère », in Charillon, Frédéric, *Politique Etrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

CHARILLON, Frédéric et GRAZIANO, Paolo, *La France en 2008*, Paris, *La Documentation Française*, 2009.

COX, Robert et JAKOBSON, Harold, *The Anatomy of Influence : decision-making in International Organization*, New Haven, Columbia University Press, 1973.

BIBLIOGRAPHIE

DUMOULIN, André, *L'identité européenne de sécurité et de défense. Des coopérations militaires croisées au livre blanc européen*, Bruxelles-Bern, Éditions presses interuniversitaires européennes/Petre Lang, 1999.

DRAKE, Helen, *French relations with the European Union*, Routledge, Londres, 2005.

GUYOMARCH, Alain, *France in the European Union*, New York, Basingstoke, Macmillan, St Martin's, 1998.

HILL, Christopher, *The Changing Politics of Foreign Policy*, New York, Palgrave-McMillan, 2003.

HOLSTI, Kalevi, *International Politics*, 6e ed., Prentice-Hall International, 1992.

KURBALIJA, Jovan, dir., *Knowledge and diplomacy*, Diplopublishing, La Valette, 1999.

JOUYET, Jean-Pierre et COIGNARD, Sophie, *Une présidence de crises*, Paris, Albin Michel, 2009.

LECHERBONNIER, Bernard, *Les lobbies à l'assaut de l'Europe*, Paris, Albin Michel, 2006.

LEONARD, Mark, STEAD Catherine et SMEWING Conrad, *Public diplomacy*, Londres, Foreign Policy Centre, 2002.

LEE, Moosung, *How do small states affect the future development of the EU*, New York, Nova Science Publishers, 2006.

LELLOUCHE, Pierre, *L'allié indocile : la France et l'Otan, de la guerre froide à l'Afghanistan*, Paris, Ed. du Moment, 2009.

LEQUESNE, Christian, *La France dans la nouvelle Europe : assumer le changement d'échelle*, Paris, Presses de Sciences po, 2008.

MAULNY, Jean-Pierre, et NIVET, Bastien, « Les acteurs et les réseaux de la politique de défense dans l'UE, étude comparative », Paris, *Les documents du C2SD*, 97, 2008. http://www.c2sd.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_corrige.pdf

MELISSEN, Jan, dir., *The new public diplomacy : soft power in international relations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2005.

MEYER, Christopher, *The Quest for a European Strategic Culture. Changing the Norms on Security and Defence in the European Union*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006.

MOÏSI, Dominique et VEDRINE, Hubert, *Les cartes de la France à l'heure de la mondialisation*, Paris, Fayard, 2000.

BIBLIOGRAPHIE

OLSON, Mancour, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978 (2e éd. 1987).

PETERSON, John et SJURSEN, Helen, *A Common Foreign Policy for Europe? Competing vision of the CFSP*, New York, Routledge, 1998.

ROSS, Carne, *The Independent Diplomat : Dispatches From an Unaccountable Elite*, Ithaca, Cornell University Press, 2007.

SMOUTS Marie-Claude, *La France à l'Onu, premiers rôles et second rang*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1979.

SNOW Nancy et TAYLOR Philip, *Routledge Handbook of Public Diplomacy*, Londres, Routledge, 2008.

TENZER Nicolas, *Quand la France disparaît du monde...*, Paris, Grasset, Novembre 2008.

VAISSE Maurice, *La puissance ou l'influence? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009.

VEDRINE, Hubert, *Rapport pour le Président de la République sur la France et la mondialisation*, Paris, Fayard, 2008.

ZEFF, Eleanor and PIRRO, Ellen, *The European Union and the Member states*, Londres, Boulder, Colo, Lynne Rienner, 2006.

Articles

ALLEN, David, « Who speaks for Europe? The search for an effective and coherent external policy », in *A Common Foreign Policy for Europe? Competing vision of the CFSP*, published by PETERSON John et SJURSEN, Helen, New York, Routledge, 1998, pp. 41-55.

ARCHER, Clive et NUGENT, Neill, « Introduction: Does the Size of Member States Matter in the European Union? », *Journal of European Integration*, 28, 1, 2006, pp. 3-6.

ARTER, David, « Small State Influence Within the EU: The Case of Finland's 'Northern Dimension Initiative' », *Journal of Common Market Studies*, 38, 5, 2002, pp. 677-697.

AUBER, Emmanuel et DESMAISON, Xavier, « Comment s'élabore la politique européenne de la France ? », *Politique étrangère*, 2, 2009, pp. 355-365.

BEAUNE Clément et CHOPIN Thierry, « L'influence française au sein du Parlement européen à mi-mandat : quelle stratégie à l'horizon 2009? », *Horizons stratégiques*, 4, 2007, pp. 140-155.

BIBLIOGRAPHIE

BJÖRKDAHL, Annika, « Norm advocacy: A small state strategy to influence the EU », *Journal of European Public Policy*, 15, 1, 2008, pp. 135-154.

CHARILLON Frédéric, « Les enjeux de la présidence française de l'Union européenne : opportunités et limites », *Revue internationale et stratégique*, 69, 1, 2008, pp. 161-168.

CODDING Jr, George A, « Influence in International Conferences », *International Organization*, 35, 4, 1981, pp. 715-721.

CROW, Ryan, « The Dynamics of International Influence: The Relationship of Influence to Realist Conceptions of Power and the Shifting Utility of Influence as a Tool of Foreign Policy », *International Studies Association*, San Francisco, March 2008.

DAVID, Dominique, « France/Otan : la dernière marche », *Politique étrangère*, 2, 2008, pp. 429-441.

DAVID, Meryll, « Les stratégies d'influence des États membres sur le processus de recrutement des organisations internationales : le cas de la France », *Revue française d'administration publique*, 126, 2, 2008, pp. 263-277.

D'ABOVILLE, Benoît, « Les soixante ans de l'Otan : un point de vue européen », *Politique étrangère*, 1, 2008, pp. 91-104.

D'ARGENSON, Pierre-Henri, « L'influence française à Bruxelles : Les voies de la reconquête », *Politique Étrangère*, 4, 2008, pp. 857-870.

DRAKE, Helen, « France : an EU founding member cut down to size? », *Revue d'intégration européenne*, 28, 1, 2006, pp. 89-105.

ELGSTROM, Ole, « Norm negotiations. The construction of new norms regarding gender and development in EU foreign aid policy », in *Journal of European Public Policy*, 7, 3, pp. 457- 476.

FREEDMAN, Laurence, « Can the EU Develop an Effective Military Doctrine? » in St. Everts, L. Freedman, Ch. Grant, F. Heisbourg, D. Keohane, M. O'Hanlon, ed., *A European Way of War*, London, Centre for European Reform, 2004, pp. 13-26.

GRAVIER, Magali, « D'une loyauté à l'autre. Eléments d'analyse sur le statut de la fonction publique européenne (1951- 2003) », *Politique européenne*, 3, 11, 2003, pp. 79-98.

HASSENTEUFEL, Patrick et SUREL, Yves, « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, 1, 1, 2001, pp. 8-24.

BIBLIOGRAPHIE

HOFMANN, Stéphanie, « Otan : vers un nouveau concept stratégique? », *Politique européenne*, 1, 2008, pp. 105-118.

HOWORTH, Jolyon, « Une nouvelle architecture institutionnelle pour les relations transatlantiques? », *Europe-Vision*, Ifri – Bruxelles, 5, 2009. http://www.ifri.org/downloads/EuropeVisions5_Howorthen.pdf

HOWORTH, Jolyon, « L'intégration européenne et la défense : l'ultime défi », *Cahiers de Chaillot*, 43, Institut d'études de sécurité de l'UEO, Paris, 2000.

IRONDELLE Bastien, « Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*, 10, 2, 2003, pp. 208-226.

IRONDELLE, Bastien, « European Foreign Policy: the End of French Europe? », *Journal of European Integration*, 30, 1, 2008, pp. 153-168.

JAKOBSEN, Peter Viggo, « Small States, Big Influence : The Overlooked Nordic Influence on the Civilian ESDP », *Journal of Common Market Studies*, 47, 1, 2009, pp. 81-102.

KARLAS, Jan, « The ESDP-building process and conflict prevention: intergovernmental policy-making and institutional expertise », *Journal of International Relations and Development*, 8, 2, 2005, pp. 164-191.

KEOHANE, Robert O., « The Study of Political Influence in the General Assembly », *International Organization*, 21, 2, 1967, p. 221-237.

KRAMER, Steven Philipp, « The end of France in Europe », *Foreign Affairs*, 85, 4, 2006, pp. 126-138.

LAVALLEE, Chantal, « Critical Constructivism and Political Sociology: Toward a Security and Defence Studies Application ». Paper presented at the annual meeting of the ISA's 49th annual convention : *Bridging Multiple Divides*, San Francisco, 2008.

LADRECH, Robert, « Europeanisation of Domestic Politics and Institutions: The Case of France », *Journal of Market Studies*, 32, 1, 1994, pp. 69-88.

LORIOL, Marc, « Les enjeux actuels de l'évolution des métiers de la diplomatie », in L. Badel, St. Jeannesson, dir, *Diplomaties en renouvellement*, *Les Cahiers Irice*, 3, 2009, pp. 81-102.

LORIOL, Marc, « La carrière des diplomates français : entre parcours individuel et structuration collective », *SociologieS*, Théories et recherches, juin 2009, <http://sociologies.revues.org/index2936.html>, consulté le 3 novembre 2009.

LINDLEY-FRENCH, Julian, « In the shade of Locarno? Why European defence is failing? », *International Affairs*, 78, 4, 2002, pp. 789-811.

BIBLIOGRAPHIE

MAJOR Claudia, MÖLLING Christian, « Show Us the Way Forward, Asterix. Europe Needs the French Involvement in ESDP », March 2007, http://www.ceri-sciencespo.com/archive/mars07/art_cmcm.pdf, consulté le 3 novembre 2009.

MANNERS, Ian, « Normative Power Europe: A Contradiction in Terms? », *Journal of Common Market Studies*, 40, 2, 2002, pp. 235-58.

MANNERS, Ian, « The normative ethics of the European Union », *International Affairs*, 84, 1, 2008, pp. 65-80.

MENON, Anand, « L'administration française à Bruxelles », *Revue française de science politique*, 51, 5, 2001, pp. 763-786.

MENON, Anand, « Member States and International Institutions: Institutionalizing Inter-governmentalism in the European Union », *Comparative European Politics*, 1, 2, pp. 171-201.

MOLIS, Arunas, « The Role and Interests of Small States in Developing European Security and Defence Policy », *Baltic Security & Defence Review*, 8, 2006, pp. 81-100.

NIVET, Bastien, « La France, le Royaume-Uni et la PESD : entre co-leadership volontariste et ambiguïté cordiale », *Champ de Mars*, 15, 2004, pp. 79-94.

PAJON, Christophe, « Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle européanisation ? Le cas des acteurs militaires britannique, allemand et français », *Politique européenne*, 10, 2, 2003, pp. 148-171.

PIATTONI, Simona, « Multi-level Governance: a Historical and Conceptual Analysis », *Journal of European Integration*, 31, 2, 2009, pp. 163 - 180.

RAFLIK, Jenny, « Lorsque l'Otan s'est installée en France.. », *Relations internationales*, 129, 1, 2007, pp. 37-49.

RAGARU, Nadège et CONESA, Pierre, « Les stratégies d'influence en affaires étrangères : notion insaisissable ou absence de volonté? », *La revue internationale et stratégique*, 4, 52, hiver 2003/2004, pp. 83-88.

RIEKER, Pernille, « From Common Defence to Comprehensive Security: Towards the Europeanization of French Foreign and Security Policy? », *Security Dialogue*, 37, 4, 2006, pp. 509-528.

SELLAL, Pierre, « La place de la France à Bruxelles, reflet de son influence dans le monde », *La revue internationale et stratégique*, 3, 63, 2006, pp. 195-198.

SEPOS, Angelos, « Differentiated Integration in the EU : The position of small Member States », *European University Institute Working Papers*, Florence, Robert Schuman Center for Advanced Studies, 17, 2005, 23 p.

BIBLIOGRAPHIE

TALLBERG, Jonas, « The agenda-shaping powers of the EU Council Presidency », in *Journal of European Public Policy*, 10, 1, 2003, pp. 1-19.

TENZER, Nicolas, « Organiser l'influence : une stratégie intellectuelle pour la France », *Revue internationale et stratégique*, 52, 4, 2003/2004, pp. 89-96.

TERPAN, Fabien « The Europeanization of the French Defence Policy », European Consortium for Political Research, Standing Group on the European Union, Fourth Pan-European Conference, University of Latvia, Riga, 25-27 September 2008.

THOMSON, Robert, « The Council Presidency in the European Union: Responsibility with Power », *Journal of Common Market Studies*, 46, 3, 2008, pp. 593-617.

THORHALLSSON, Baldur, « The Size of States in the European Union: Theoretical and Conceptual Perspectives », *Journal of European Integration*, 28, 1, 2006, pp. 7-31.

TONRA, Ben, « Denmark and Ireland » in MANNERS, Ian and WHITMAN, Richard, *The Foreign Policies of the European Union Member States*, Manchester, Manchester University Press, 2000.

ZIPPE DE FABIANI, Henry, « Diplomatie de défense et diplomatie préventive. Vers une nouvelle symbiose entre diplomatie et défense », *Annuaire Français des Relations Internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2002, pp 614-629.

Dossiers/Rapports

Conseil d'État, rapport public 2007 : jurisprudence et avis de 2006. « L'administration française et l'Union européenne : quelles influences? Quelles stratégies? », Paris, *La documentation française*, « Etudes et Documents », mars 2007, n°58. Disponible sur <http://www.conseil-etat.fr/cde/node.php?articleid=1257>, consulté le 27-01-2009.

DICHAMP Géraldine, « La France et la politique européenne de sécurité et de défense : Les difficultés d'un leadership », Centre international de formation européenne, Institut européen des hautes études internationales, 2007/2008.

FLOCH, Jacques (rapporteur), rapport de l'Assemblée nationale, sur « la présence et l'influence de la France dans les institutions européennes », 12 mai 2004. Disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/europe/rap-info/i1594.pdf>, consulté le 27-01-2009.

Fondation nationale des sciences politiques, « Politique européenne de la France de 1995 à 2005 » : dossier de presse, Paris, Centre de documentation contemporaine, 1993-2005.

FRANÇOIS-PONCET Jean, BRANGER, Jean-Guy et ROUVIÈRE, André, « Quelle Politique pour la France à l'Otan? », in L'évolution de l'Otan, rapport d'information du Sénat 2006-2007, 19 juillet 2007 no 405, pp 55-63. <http://www.senat.fr/rap/r06-405/r06-4051.pdf>. consulté le 27-01-2009.

BIBLIOGRAPHIE

JUPPE, Alain et SCHWEITZER, Louis, dir., La France et l'Europe dans le monde : « Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020 », *La documentation française*. Disponible sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000459/0000.pdf> , consulté le 27-10-2009.

LEGENDRE, Jacques et de ROHAN Josselin, Rapport d'information du Sénat, commission des affaires culturelles et de la commission des affaires étrangères, « Le rayonnement culturel international : une ambition pour la diplomatie française », n° 458 (2008-2009) - 10 juin 2009.

Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/r08-458/r08-4581.pdf>, consulté le 25 - 09 - 2009.

Insee, « La France dans l'Union européenne », Insee, 2008, p88. Disponible sur http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/ue2008/ue2008_Ouvrage-FRA.pdf , consulté le 27-01-2009.

TENZER, Nicolas, « L'expertise internationale au cœur de la diplomatie et de la coopération du XXI^{ème} siècle – Instruments pour une stratégie française de puissance et d'influence » , *La Documentation française*, juin 2008. Disponible sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000476/0000.pdf>, consulté le 27-01-2009.

Articles de journaux, tribunes et blogs

ATHENORA CONSULTING, The French in Brussels: Transparent Professional Lobbying?, 31 mai 2005, http://www.athenora.com/uploads/en/Article%20conference%20lobbying_EN.pdf

AUTRET, Florence, « La France pourrait regagner de l'influence à Bruxelles », *L'Agefi Hebdo*, semaine du 31 mai au 6 juin 2007, disponible sur http://www.jeanpaulgauzes.eu/images/presse/article_presse.pdf, le *consulté le 27-01-2009*.

BEAUNE, Clément, CHOPIN, Thierry, « À mi-parcours de la législature : audit de l'influence française au sein du parlement européen », Fondation Robert Schuman, *Questions d'Europe*, n°44, 6 novembre 2006. <http://www.robertschuman.eu/pdf.qe.php?num=qe-44>

DUBOIS, Nathalie, QUATREMER Jean, « La France défend son rang, l'Allemagne prend du galon » , *Libération*, 12 décembre 2000.

EURACTIV, « French Influence Remains Modest in EU Parliament » , 31 Juillet 2009, <http://www.euractiv.com/en/eu-elections/french-influence-remains-modest-eu-parliament/article-184551>.

FERENCZI, Thomas, « Outrecuidance française » , *Le Monde*, 17 janvier 2008.

BIBLIOGRAPHIE

FERENCZI, Thomas, « Le grand gâchis des fonctionnaires détachés à Bruxelles », *Le Monde*, 23 mars 2007.

FERENCZI, Thomas, « Des eurocrates français très influents », *Le Monde*, 18 octobre 2007

HUBY, Hélène, « Pour influencer Bruxelles, européaniser Paris », *Médiapart*, 14 octobre 2008, <http://www.mediapart.fr/club/blog/helene-huby/141008/pour-influencer-bruxelles-europeaniser-paris>

GIULIANI, Jean-Dominique, « L'influence de la France au sein de l'Union européenne », publié le 27-01-2004 sur http://www.jd-giuliani.eu/fr/article/cat-3/4_Linfluence-de-la-France-au-sein-de-lUnion-europeenne.html, consulté le 27-01-2009.

« La clé de l'influence à Bruxelles », 22/07/2008, http://blogs.lesechos.fr/article.php?id_article=2102, consulté le 27-01-2009.

LEVALLOIS-PERRET, « France's influence in Europe: Can we still believe in it? » 15 April 2008 http://www.hillandknowlton.be/docs/pr_Influence.pdf, consulté le 27-01-2009. Avec un sondage: http://www.hillandknowlton.be/temp/etude_hk_presidence.pdf

QUATREMER, Jean, « L'influence peau de chagrin de la France à Bruxelles », blog de *Libération Coulisses de Bruxelles*, Union européenne, 29 juillet 2009.

QUATREMER, Jean, « La France perd du terrain à Bruxelles », *Libération*, 10 novembre 2005.

QUATREMER Jean, « Comment Paris a gâché son mandat européen », *Libération*, 27 décembre 2000.

SADOUX, Antoine, « La PESD : Un moyen d'assurer la position de la France en Afrique? », *Tribune du CID*, octobre 2006, http://www.college.interarmees.defense.gouv.fr/IMG/pdf/SADOUX_CDT_D3_article_Tribune_v4.pdf

St. COLLINS, « French power and influence in EU criticised by McCreevy », *The Irish Times*, 19 décembre 2009.

VEDRINE, Hubert, « La France est-elle encore un pays influent ? », *Le Figaro*, 10 avril 2007.

ZECCHINI, Laurent, « La présidence française de l'Union européenne a été gâchée par les ratés politiques de Nice », *Le Monde*, 28 décembre 2000.

Annexes

1- Liens institutionnels français

2- Liens institutionnels de l'Otan

- les structures de l'Otan
- les agences de l'Otan
- les opérations de l'Otan en cours

3- Liens institutionnels de l'Union européenne relatives à la PESC – PESD/PeSDC:

- les structures et agences de l'Union européenne
- les opérations en cours de la PESD/PeSDC

4- Les forces françaises déployées

5- Les forces françaises dans l'ensemble des opérations extérieures

6- Effectifs prévisionnels en 2009, effectifs prévisionnels en 2008

7- Évolutions des dépenses en Europe pour la période 1988-2008, Sipri

8- Principaux centres de recherche français qui travaillent sur les questions de relations internationales et stratégiques

9- Principaux centres de recherche et ONG basé à Bruxelles

ANNEXES

Liens institutionnels français

Présidence de la République – L'Élysée :
<http://www.elysee.fr/accueil>

Le Ministère de la défense :
<http://www.defense.gouv.fr>
Le Ministère des affaires étrangères et européennes :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr>

La Mission des fonctionnaires internationaux :
www.diplomatie.gouv.fr/mfi

La Représentation permanente française auprès de l'Union européenne :
<http://www.rpfrance.eu/spip.php?rubrique=2>

La Représentation permanente française auprès de l'Otan :
<http://www.rpfrance-otan.org>

ANNEXES

Liens institutionnels de l'Otan

L'Otan :

<http://www.nato.int/cps/fr/natolive/index.htm>

Le conseil de l'Atlantique nord - North Atlantic Council - NAC :

<http://www.nato.int/issues/nac/index-fr.html>

Le secrétariat international – International Staff :

http://www.nato.int/cps/en/natolive/topics_58110.htm

Le comité des plans de défense - Defence Planning Committee - DPC :

<http://www.nato.int/issues/dpc/index-f.html>

Le groupe des plans nucléaires - Nuclear Planning Group - NPC:

<http://www.nato.int/issues/npg/index-fr.html>

Comité militaire :

<http://www.nato.int/ims>

Commandement allié opérations :

<http://www.nato.int/shape>

Commandement allié transformations :

<http://www.act.nato.int>

Le dialogue méditerranéen :

<http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm>

Initiative de coopération d'Istanbul :

<http://www.nato.int/ici/home-fr.htm>

Science pour la paix et la sécurité :

<http://www.nato.int/science/index.html>

Les agences de l'Otan :

http://www.defense.gouv.fr/otan/structures_de_l_otan/les_agences/les_agences

L'agence des systèmes de recueil et d'exploitation des informations du champ de bataille – BICES :

<http://transnet.act.nato.int/WISE/TNCC/agency/BICES>

L'agence de gestion des oléoducs entre centre-Europe – CEPMA :

<http://transnet.act.nato.int/WISE/TNCC/Agency/CEPMA>

ANNEXES

L'agence de gestion de l'Air Command and Control System Management Agency – ACMA:

<http://www.nacma.nato.int/>

L'agence de gestion pour la conception, le développement, la production et la logistique de l'hélicoptère des années 1990 (NH90) , – NAHEMA :

<http://www.nacma.nato.int/>

L'agence de gestion pour la conception, le développement, la production et la logistique du système de défense aérienne élargie à moyenne portée – NAMEADSMA :

<http://transnet.act.nato.int/WISE/TNCC/Agency/NAMEADSMA>

L'agence d'entretien et d'approvisionnement – NAMSA :

<http://www.namsa.nato.int/>

L'agence de gestion du programme de système aéroporté de détection lointaine et de contrôle – NAPMA :

<http://www.napma.nato.int/>

L'agence de consultation, de commandement et de contrôle – NC3A :

<http://www.nc3a.nato.int/>

L'agence de gestion des systèmes d'information et de communication – NCSA :

<http://www.ncsa.nato.int/>

L'agence de gestion pour le développement, la production et la logistique de l'ACE 2000 et du Tornado – NETMA :

<http://transnet.act.nato.int/WISE/TNCC/Agency/NETMA>

Le bureau gestion Hawk – NHMO :

<http://transnet.act.nato.int/WISE/TNCC/Agency/NHMO>

Le comité des forces de réserve – NRFC :

http://transnet.act.nato.int/WISE/TNCC/Agency/NRFC/index_html

L'agence de normalisation – NSA :

<http://nsa.nato.int/nsa/>

L'agence pour la recherche et la technologie – RTA :

<http://www.rta.nato.int/>

Les opérations de l'Otan

Liens des deux principales opérations de l'Otan en cours :

FIAS-ISAF Afghanistan :

<http://www.isaf.nato.int>

KFOR Kosovo:

<http://www.nato.int/kfor>

ANNEXES

Les missions actuelles de l'Otan :

Sources MINDEF : http://www.defense.gouv.fr/otan/otan_et_operations/les_operations_militaires_en_cours/les_operations_militaires_en_cours

Depuis sa première intervention dans les Balkans, en 1995, l'Otan n'a fait qu'accroître le rythme et la diversité de ses opérations. Elle s'est depuis lors engagée dans des missions qui couvrent toute la gamme des opérations de gestion des crises, depuis les missions de combat et de maintien de la paix jusqu'à la surveillance et aux secours humanitaires, en passant par le soutien en matière de formation et de logistique. Aujourd'hui, les forces de l'Otan sont déployées en Afghanistan, au Kosovo, en Irak, en Méditerranée et en Somalie.

L'Otan en Afghanistan

L'opération de l'Otan en Afghanistan constitue à ce jour l'entreprise la plus ambitieuse de l'alliance. Créée par une décision des Nations Unies en 2001, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) est dirigée par l'Otan depuis août 2003.

La FIAS compte quelque 55 000 hommes de plus de quarante pays, déployés sur l'ensemble du territoire afghan. Sa mission consiste à aider le gouvernement central afghan à étendre son autorité dans l'ensemble du pays et à créer un environnement sûr qui doit favoriser le bon fonctionnement des institutions démocratiques et l'établissement de la primauté du droit.

La constitution de forces de sécurité nationales afghanes professionnelles qui permettrait aux Afghans d'assurer pour une part grandissante la sécurité de leur pays est un élément essentiel de cette mission. D'importants progrès ont déjà été réalisés. Inexistante en 2003, l'armée nationale afghane compte aujourd'hui plus de 70 000 hommes, et elle a commencé à assurer la direction de la plupart des opérations.

Parallèlement aux opérations de sécurité et au renforcement de l'armée et de la police nationale(s) afghane(s), la FIAS contribue aussi directement au développement et à la reconstruction de l'Afghanistan par le biais de vingt-six équipes de reconstruction provinciales (PRT), qui s'emploient à recenser les besoins de reconstruction et à soutenir les activités d'aide humanitaire dans l'ensemble du pays.

L'Otan au Kosovo

Même si l'Afghanistan reste le principal théâtre d'opérations de l'Otan, l'Alliance ne faillit pas à ses autres engagements, en particulier dans les Balkans. À ce jour, environ 15 000 soldats alliés opèrent dans les Balkans dans le cadre de la Force pour le Kosovo (Kfor).

Entrées pour la première fois au Kosovo en juin 1999 pour mettre fin à la violence généralisée et faire cesser la catastrophe humanitaire, les troupes de la Kfor continuent de maintenir une présence forte sur tout le territoire afin de préserver la paix imposée par l'Otan il y a près de dix ans.

ANNEXES

À la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008, l'Otan a décidé qu'elle continuerait à maintenir une présence sur la base de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies. En juin 2008, l'Alliance a décidé de superviser la dissolution du Corps de protection du Kosovo et d'aider à mettre en place une force de sécurité multiethnique et professionnelle.

L'Otan et l'Irak

Entre les Balkans et l'Afghanistan se trouve l'Irak, où l'Otan mène une opération de soutien relativement petite, mais importante.

Au sommet d'Istanbul, en 2004, les Alliés ont su dépasser leurs divergences et ont décidé de contribuer à l'effort international visant à aider l'Irak à mettre en place des forces de sécurité efficaces et responsables. C'est ainsi qu'a été créée la mission Otan de formation en Iraq (NTM-I), qui apporte un soutien dans différents contextes, s'agissant de la formation, des avis et du mentorat. Tous les pays membres de l'Otan participent à l'effort de formation, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Irak, par le biais de contributions financières ou de dons d'équipements.

Surveillance de la Méditerranée

Les opérations de l'Otan ne se limitent pas uniquement aux zones de conflit. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, l'Otan a immédiatement commencé à prendre des mesures pour élargir les options disponibles pour lutter contre la menace du terrorisme international. Avec le lancement de l'opération maritime de surveillance *Active Endeavour* en octobre 2001, l'Otan a ajouté une nouvelle dimension à la lutte internationale contre le terrorisme.

Conduite par les forces navales de l'Otan, l'opération *Active Endeavour* est axée sur la détection et la dissuasion des activités terroristes en Méditerranée. Le champ de cette opération a ensuite été élargi à l'escorte de navires civils et commerciaux des pays alliés qui empruntent le détroit de Gibraltar.

L'opération s'est révélée un outil efficace tant pour assurer la protection d'une région maritime stratégique que pour lutter contre le terrorisme en haute mer et en provenance de la haute mer. Parallèlement, l'expérience acquise et les partenariats développés dans le cadre de l'opération *Active Endeavour* ont permis à l'Otan de renforcer considérablement ses capacités concernant cet aspect de plus en plus essentiel des opérations.

Soutien à l'Union africaine

Bien au-delà des limites de la région euro-atlantique, l'Alliance continue de soutenir l'Union africaine (UA) dans ses missions de maintien de la paix sur le continent africain.

ANNEXES

Depuis juin 2007, l'Otan appuie la mission de l'Union africaine en Somalie (*AMISOM*) en fournissant un soutien en matière de transport aérien aux troupes de maintien de la paix de l'UA. Ce soutien a été autorisé jusqu'en février 2009, et l'Alliance est disposée à examiner toute nouvelle demande de l'Union africaine. L'Otan continue également de collaborer avec l'Union africaine afin de définir d'autres domaines dans lesquels l'alliance pourrait appuyer la force africaine en attente.

Le soutien fourni par l'Otan à l'*AMISOM* a coïncidé avec une opération similaire de soutien à la mission de maintien de la paix de l'Union africaine au Soudan (*MUAS*). De juin 2005 à décembre 2007, l'Otan a assuré un transport aérien pour quelque 37 000 hommes de la *MUAS*, et assuré la formation et le mentorat de plus de 250 responsables de cette mission. Bien que le soutien fourni par l'Otan à cette mission ait pris fin lorsque la *MUAS* a été remplacée par l'opération hybride UA/Onu au Darfour (*MINUAD*), l'Alliance s'est immédiatement déclarée disposée à examiner toute demande de soutien pour la nouvelle mission de maintien de la paix.

Le maintien du soutien de l'Otan à l'Union africaine est une preuve de la détermination de l'Alliance à construire des partenariats, à contribuer au maintien de la paix et à appuyer les efforts humanitaires au-delà de la région euro-atlantique.

ANNEXES

Institutions de l'Union européenne relatives à la PESC – PESD/PeSDC

Le Conseil de l'UE :

<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?lang=FR&id=1>

La Commission européenne :

http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Le Parlement européen :

<http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do?id=146&language=fr>

Commission affaires étrangères – AFET :

http://www.europarl.europa.eu/committees/afet_home_fr.htm

Sous-commission sécurité défense – SEDE :

<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/homeCom.do?body=SEDE&language=FR>

Agences de l'Union européenne relatives à la PESD/PeSDC:

Centre satellitaire de l'Union européenne – EUSC :

<http://www.eusc.europa.eu>

Agence européenne de défense – AED :

<http://www.eda.europa.eu>

European Union Institute for Security Studies (EUISS):

<http://www.iss.europa.eu>

Site internet des Opérations en cours de la PESD/PeSDC de l'Union européenne

Opération militaire de l'Union européenne en Bosnie et Herzégovine – EUFOR Althea
Bosnie Herzégovine

<http://www.euforbih.org/eufor/>

Mission intégrée « État de droit » de l'Union européenne pour l'Irak, EUJUST LEX Irak
:

<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=823&lang=en>

Mission de l'Union européenne État de droit au Kosovo – EULEX Kosovo :

<http://www.eulex-kosovo.eu>

Mission de police de l'Union européenne en Bosnie Herzégovine – EUPM Bosnie Herzégovine :

<http://www.eupm.org>

ANNEXES

Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan – EUPOL Afghanistan:
<http://www.eupol-afg.eu>

Mission de police européenne en République démocratique du Congo – EUPOL RDC :
<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=1303&lang=fr>

Opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie - Opération Atalante :
<http://www.eunavfor.eu>

Mission de police de l'Union européenne dans les territoires palestiniens- EUPOL COPPS
<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=974&lang=fr>

Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah - EU BAM Rafah: <http://www.eubam-rafah.eu/portal>

Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo - EUSEC RDC :
<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=909&lang=en>

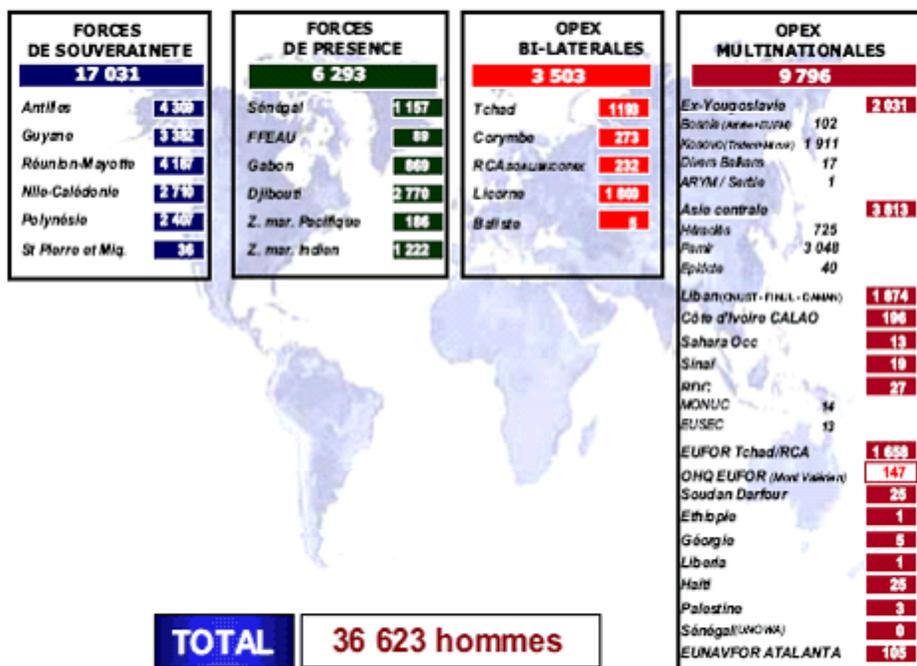
Mission de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée-Bissau - EU SSR Guinée Bissau :
<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=1413&lang=en>

Mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie - EUMM Georgia:
<http://www.eumm.eu>

Mission à la Frontière entre la Moldavie et l'Ukraine – EU BAM Ukraine and Moldova :
<http://www.eubam.org>

ANNEXES

Les forces françaises déployées

<http://parlement-ue2008.fr/rap/r08-178/r08-1782.html>
**FORCES FRANCAISES DEPLOYÉES
SYNTHESE**


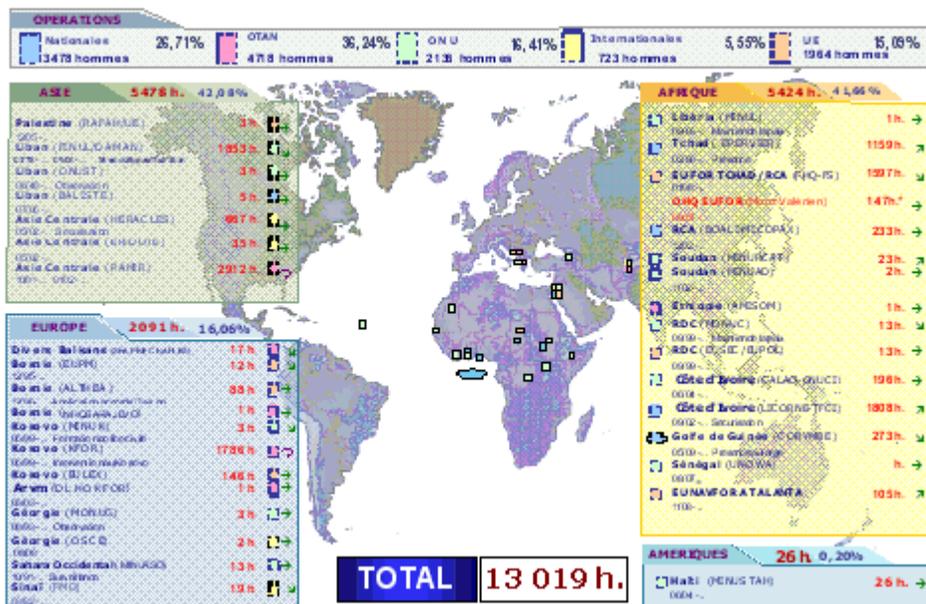
* OHQ DJ CR ne retranzé pas en compte dans les totaux

ANNEXES

Les forces françaises dans l'ensemble des opérations extérieures en cours

<http://parlement-ue2008.fr/rap/r08-178/r08-1782.html>

OPERATIONS EN COURS



ANNEXES

Effectifs prévisionnels 2009 (hors relève et renforts)

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1790.asp>

EFFECTIFS PRÉVISIONNELS 2009 (HORS RELÈVES ET RENFORTS)														
	Opérations	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Jui.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
Afrique centrale	EUFOR	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	700	700	700	700	700	700	1 200
	ÉPERVIER	1 072	1 072	1 072	1 072	1 072	1 072	1 072	1 072	1 072	1 072	1 072	1 072	1 072
	BOALI	229	229	229	229	229	229	229	229	229	229	229	229	229
	Total	3 001	2 001	2 001	2 001	2 001	2 001	2 001	2 501					
Asie	HÉRACLÈS	602	602	602	602	602	602	602	602	602	602	3 402	3 402	1 069
	PAMIR	2 607	2 607	2 607	2 607	2 607	2 607	2 607	2 607	2 607	2 607	2 607	2 607	2 607
	ÉPIDOTE	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38
	Total	3 247	3 247	3 247	3 247	3 247	6 047	6 047	3 714					
Afrique de l'ouest	LICORNE	1 719	1 719	1 719	1 719	1 719	1 719	819	819	819	819	819	819	1 269
	ONUCCI	194	194	194	194	194	194	0	0	0	0	0	0	97
	CORYMBE	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99
	Total	2 012	918	918	918	918	918	918	1 465					
Afrique de l'est	ATALANTE	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	
Liban	DAMAN	2 074	1 974	1 694	1 694	1 694	1 694	1 694	1 694	1 694	1 694	1 694	1 694	1 749
Balkans	TRIDENT	1 773	1 773	1 773	1 773	1 773	1 773	1 473	1 473	1 473	1 473	1 473	1 473	1 623
	ASTRÉE	90	90	90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23
	Total	1 863	1 863	1 863	1 773	1 773	1 773	1 473	1 473	1 646				
Autres	DIVERS	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	
TOTAL		12 457	12 357	12 077	11 987	11 987	11 987	9 593	9 593	9 593	9 593	12 393	12 393	11 335

Source : ministère de la défense

ANNEXES

Prévisions des effectifs français en Opex en 2008

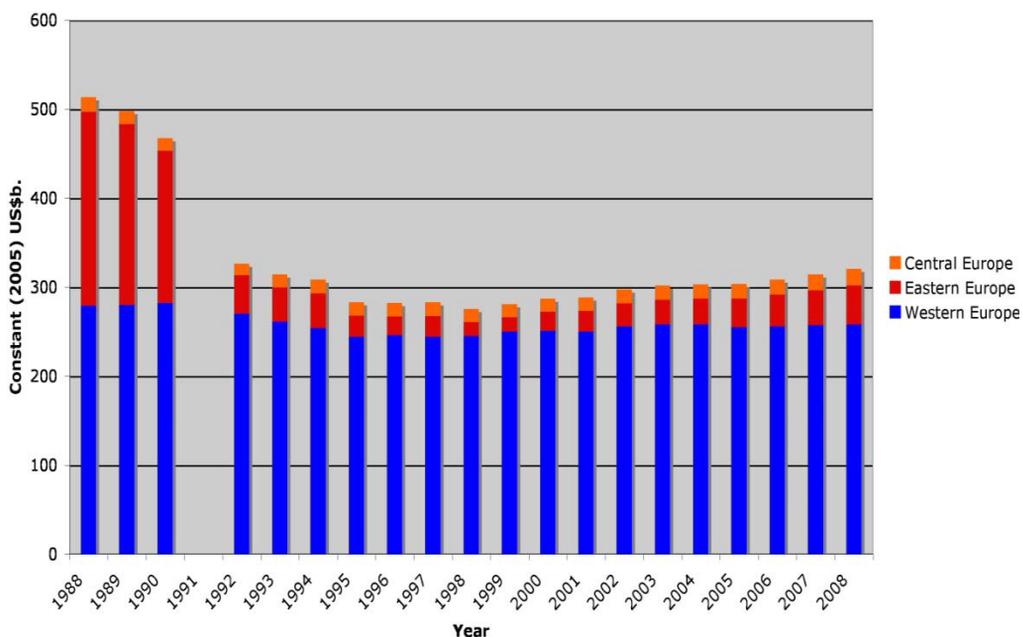
Zone	Opérations	Effectifs moyens 2008 (hors relève et renforts temporaires)							Total par opération	Total par zone
		Terre	Air	Mer	Gendarmerie	DCSSA	DCSEA	DRM		
Tchad	Épervier	790	312	10	5	23	13	5	1 158	2 780
	Eufor (hors OHQ)	1 171	160	10	3	16	2		1 362	
	Boali	255	0	0	3	0	2		260	
Asie	Héraclès	21	311	230	15			1	578	
	Pamir	1 685	303	64	12	30	5	12	2 111	2 726
	Épidote	35	1	1					37	
R.C.I	Licorne	1 651	90	26	108	51	20	7	1 953	2 333
	Onuci	181	2	2	10				195	
	Corymbe			185					185	
Liban	Daman	1 525	11	248	5	22	1	4	1 816	1 816
Balkans	Trident	1 726	19	15	162	62	20	11	2 015	2 131
	Astrée	80	1	4	23	3	3	2	116	
Autres	Divers	127	50	4	24				205	205
Total		9 247	1 179	880	370	207	66	42	11 991	11 991

Source : ministère de la défense

ANNEXES

Évolutions des dépenses en Europe pour la période 1988-2008, SIPRI

Europe military expenditure 1988-2008



SIPRI Yearbook 2009, Table 5A.1, see also The SIPRI military expenditure database.

Note: For information on countries included in the geographical regions, see Regional coverage.

ANNEXES

Principaux centres de recherche français qui travaillent sur les questions de relations internationales et stratégiques

L'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris)

<http://www.iris-france.org>

L'institut français des relations internationales (Ifri)

<http://www.ifri.org>

La Fondation de Recherche Stratégique (FRS)

<http://www.frstrategie.org>

Fondation Robert Schuman :

<http://www.robert-schuman.org>

son antenne à Bruxelles :

Centre de recherche et de relations internationales (Ceri) :

<http://www.ceri-sciencespo.com>

Notre Europe :

<http://www.notre-europe.eu/fr>

ANNEXES

Principaux centres de recherche et ONG basés à Bruxelles

Center for European Policy Studies (CEPS) :
<http://www.ceps.be>

Centre for European Security Studies (CESS) :
www.cess.org

Crisis Management Initiative :
<http://www.cmi.fi/>

European Council on Foreign Relations (ECFR) :
<http://www.ecfr.eu>

Egmont Institut Royal des Relations Internationales :
<http://www.egmontinstitute.be/FR/index.html>

European Policy Center (EPC) :
<http://www.epc.eu>

European Peacebuilding Liaison Office (EPLO)
<http://www.eplo.org>

Fondation Robert Schuman :
<http://www.robert-schuman.org>

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) :
http://www.grip-publications.eu/fr/siteweb/dev.asp?N=1&O=333&titre_page=Le%20GRIP%20dans%20les%20m%C3%A9dias&j=1

International Crisis Group (ICG) :
<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?l=2>

International Alert :
<http://www.international-alert.org/>

International Center for Transitional Justice (ICTJ) :
<http://www.ictj.org/en/index.html>

International Security Information Service Europe (ISIS Europe) :
<http://www.isis-europe.org/>

L'Institut Français des Relations Internationales (IFRI Bruxelles) :
<http://www.ifri.org/?page=detail-centre-recherche&id=28>

ANNEXES

Interpeace Europe
<http://www.interpeace.org/>

Nonviolent Peaceforce :
<http://www.nonviolentpeaceforce.org/>

Partners for Democratic Change International :
<http://www.pdci-network.org>

Pax Christi International :
www.paxchristi.net

Quaker Council for European Affairs
www.quaker.org/qcea

Saferworld
www.saferworld.org.uk

Search for Common Ground

<http://www.sfcg.org/>

Security and Defence Agenda (SDA) :
<http://www.securitydefenceagenda.org>